

DIRECTIF

Que peut faire Pain pour le Monde contre la faim?

Sécurité alimentaire comme objectif de la lutte contre la pauvreté
et de l'aide humanitaire

Imprimer

Éditeur

Brot für die Welt

Evangelisches Werk für Diakonie
und Entwicklung e. V.

Caroline-Michaelis-Straße 1

10115 Berlin

téléphone: +49 30 65211 0

info@brot-fuer-die-welt.de

www.brot-fuer-die-welt.de

Auteur: Bernhard Walter

Rédaction: Fachgruppe Ernährungssicherung

Responsable de publication: Klaus Seitz

Membre de
actalliance

Juillet 2018

Contenu

Préface.....	5
1. Motivation et context	6
2. Défis de la lutte contre la faim et de la sécurité alimentaire	8
2.1 La situation alimentaire dans le monde et l'ampleur de la faim.....	8
2.2 Causes et défis de la sécurité alimentaire.....	10
3. Principes de base de Pain pour le Monde et de la Diakonie Aide d'urgence	15
3.1 Justice en faveur des pauvres et mise en oeuvre des droits de l'homme et de la femme.....	15
3.2 Paix, Justice, Sauvegarde de la Création.....	16
3.3 Participation et autonomisation	17
3.4 Assurer la survie au niveau local.....	17
3.5 Égalité des sexes	18
3.6 Principes et normes de l'aide humanitaire, LRRD (Linking Relief, Rehabilitation and Development)	18
4. Champs d'action et axes stratégiques de Pain pour le Monde et la Diaconie Aide d'urgence pour l'amélioration de la sécurité alimentaire	20
4.1 Mise en œuvre du droit à l'alimentation.....	20
4.2 Rendre possible la souveraineté alimentaire.....	21
4.3 Promotion des approches agro-écologiques	21
4.4 Améliorer l'accès aux ressources naturelles.....	22
4.5 Renforcer la résilience au climat.....	24
4.6 Renforcer la création des associations.....	24
4.6.1 Créer des perspectives pour les jeunes en milieu rural	24
4.7 Promouvoir la formation, la vulgarisation agricole et la recherche agronomique.....	25
4.8 Améliorer l'économie rurale et la commercialisation	25
4.9 Promouvoir la pêche artisanale et l'aquaculture durable.....	26
4.10 Concevoir équitablement les conditions cadres internationales et nationales	27
4.10.1 Le droit à l'alimentation comme principe directeur de la politique agricole nationale et internationale.....	27

4.10.2 L'Accord agricole dans l'OMC	28
4.10.3 Spéculation avec les matières premières agricoles.....	28
4.10.4 Politique de l'Union européenne sur l'agriculture et les matières premières	29
4.10.5 Politique agricole et alimentaire nationale.....	30
4.10.6 Normes alimentaires.....	30
4.11 Assurer la sécurité alimentaire dans les zones urbaines et développer l'agriculture urbaine.....	31
4.12 Assurer la sécurité alimentaire en cas de conflit et de catastrophe	32
4.13 Garantir une alimentation saine et équilibrée	33
4.14 Renforcer de la sécurité sociale.....	33
4.15 Intensifier le travail d'éducatif et de relations publiques en vue d'une révolution agricole et alimentaire dans le Nord	34
5. Conclusion.....	36
6. Bibliographie.....	37
Glossaire.....	43
Liste des abréviations.....	47

Préface

Depuis six décennies, Pain pour le Monde et la Diakonie Aide d'urgence s'engagent à lutter contre la faim, la pauvreté et l'injustice dans le monde. Nous avons certes réalisés des progrès considérables, mais il reste encore beaucoup à faire. Une personne sur neuf continue de mourir de faim, des millions de personnes vivent dans la pauvreté, d'innombrables hommes, femmes et enfants sont persécutés, humiliés ou marginalisés. Les guerres, les conflits, les changements climatiques et les structures économiques inévitables exacerbent la famine et la misère. En tant que chrétiennes et chrétiens, nous croyons que les innombrables dons de la création, équitablement répartis et également accessibles à tous dans le monde entier, permettent de mener une vie digne et épanouie. Il y en a vraiment assez pour tout le monde.

Nous n'acceptons pas que 815 millions de personnes crèvent de faim et que près de 850 millions n'aient pas accès à l'eau potable. Ceci est un scandale dans un monde où la richesse abonde. Pour éradiquer la pauvreté, la faim et la malnutrition d'ici 2030 et assurer la sécurité alimentaire pour tous, tel qu'il ressort de l'objectif que s'est assigné la communauté internationale, non seulement tous les pays du Sud mais aussi les pays riches doivent se développer. Parce que nos modes de vie et notre modèle économiques sont étroitement liés aux conditions de vie dans d'autres parties du monde.

Le présent document intitulé "Que peut faire Pain pour le Monde pour lutter contre la faim? La sécurité alimentaire comme objectif de lutte contre la pauvreté et de l'aide humanitaire", Pain pour le Monde et la «Diakonie Aide d'Urgence» ambitionnent de définir les grandes lignes d'une stratégie cohérente et ciblée en matière de sécurité alimentaire. Le document décrit à l'échelle planétaire les défis de la lutte contre la faim et la sécurité alimentaire, les principes de base de Pain pour le Monde et de la «Diakonie Aide d'Urgence» et les stratégies, approches et champs d'action les plus importants de ces organisations dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation. En collaboration avec ses organisations partenaires, Pain pour le Monde souhaite renforcer la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire par le travail de plaidoyer et des groupes de

pression en faveur d'une agriculture écologique et agricole respectueuse du climat et adaptée au milieu, d'une pêche artisanale durable et du renforcement de la mise en œuvre du droit à l'alimentation. En cas d'insécurité alimentaire dans des situations de crise aiguë, la «Diakonie Aide d'Urgence» ambitionne de soutenir les opérations d'aide d'urgence et de reconstruction rapide et axée sur les besoins et la prévention des catastrophes dans le cadre de ses propres normes et codes internationaux d'aide humanitaire et de renforcer la résilience des communautés.

La politique de sécurité alimentaire de Pain pour le Monde et de la «Diakonie Aide d'Urgence» est également étroitement liée à d'autres prises de position de l'église qui touchent la thématique. Le présent document constitue le fondement à long terme sur lequel d'autres documents de position et de stratégie, de positions et documentations dans le domaine de la sécurité alimentaire s'appuient ou sont déjà disponibles. Conformément à l'orientation stratégique de Pain pour le Monde et de la «Diakonie Aide d'urgence», la politique de sécurité alimentaire au niveau des organisations tient compte des objectifs de développement durable (ODD) fixés par la communauté internationale. Elle essaye d'agir selon ses axes stratégiques et ses champs d'action, plus précisément selon l'Objectif de Développement Durable N° 2 : "Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture biologique".

Nous espérons que ce document de stratégie pourra servir de base de travail à nos collaborateurs et ceux des organisations partenaires et leur fournir des orientations dans leur engagement pour plus de justice en faveur de l'éradication de la faim et de la misère.

Dr. h.c. Cornelia Füllkrug-Weitzel,

Présidente de Pain pour le Monde et de la Diakonie Aide d'Urgence

1. Motivation et contexte

Ce document ambitionne de définir les grands axes d'une stratégie de sécurité alimentaire cohérente et ciblée pour Pain pour le Monde, pour la «Diakonie Aide d'urgence» et leurs collaborateurs. Il décrit à l'échelle planétaire les défis de la lutte contre la faim et pour la sécurité alimentaire, les principes de base de Pain pour le Monde et de la «Diakonie Aide d'Urgence» et les stratégies, approches et champs d'action les plus importants de l'Organisation dans les domaines de la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation pour faire face à ces défis. Grâce à sa stratégie de sécurité alimentaire, Pain pour le Monde ambitionne de renforcer, à l'échelle nationale, européenne et globale, la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire à travers le travail de plaidoyer et des groupes de pression en faveur d'une agriculture agro-écologique adaptée au site et favorable au climat, d'une pêche durable à petite échelle visant à renforcer la mise en œuvre du droit à l'alimentation. En cas d'insécurité alimentaire dans des situations de crise aiguë, la "Diakonie Aide d'Urgence" ambitionne de soutenir les opérations d'aide d'urgence et de reconstruction rapide et axée sur les besoins et la prévention des catastrophes dans le cadre de ses propres normes et codes internationaux d'aide humanitaire et de renforcer la résilience des communautés.

Conformément au Plan stratégique 2016-2020 de Pain pour le Monde, cette stratégie des organisations prend en compte les priorités des objectifs de développement durable de la communauté internationale et essaye, dans le cadre de ses axes stratégiques et ses champs d'action et répond notamment aux exigences de l'Objectif 2 des ODD : "Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture biologique" (Voir également encadré ODD2 relatif à l'Objectif de développement durable). La stratégie devrait également guider les domaines de financement de projets, car la sécurité alimentaire est l'un des six domaines sur lesquels se concentre le financement des projets et des programmes.

Le document de stratégie est également étroitement lié, de par ses interfaces cohérentes et compatibles, à d'autres prises de position de l'église et études ou d'autres thèmes sectoriels de Pain pour le Monde et de la «Diakonie Aide d'Urgence» qui touchent le champ thématique relatif à la

sécurité alimentaire. On peut mentionner à titre d'exemple des travaux réalisés par la Chambre du développement durable de l'EKD : "Unser tägliches Brot gib uns heute. Neue Weichenstellung für Agrarentwicklung und Welternährung" (2015), "Die Erde ist des Herrn und was darin ist. Biopatente und Ernährungssicherung aus christlicher Perspektive (2012)", "Ernährungssicherung und Nachhaltige Entwicklung (2000)". Tout comme la position de la même Chambre "Leitlinien für eine multifunktionale und nachhaltige Landwirtschaft. Zur Reform der Gemeinsamen Agrarpolitik (GAP) der Europäischen Union (2011)", la manifestation du 11ème synode de l'EKD "Es ist genug für alle da - Welternährung und Landwirtschaft (2013)" ou le texte commun de l'EKD et de la conférence épiscopale allemande "Neuorientierung für eine nachhaltige Landwirtschaft. Ein Diskussionsbeitrag zur Lage der Landwirtschaft (2003)". Plusieurs experts de Pain pour le Monde ont contribué à la rédaction de tous ces textes. Les documents sectoriels de Pain pour le Monde et de ses organisations précédentes sont, en même temps, des éléments importants de ce document de stratégie : "Wer ernährt die Welt? Bäuerliche Landwirtschaft hat Zukunft (EED 2008)", "Fünfzig Jahre Brot für die Welt. Standortbestimmung und Selbstverständnis eine kirchlichen Entwicklungswerks (Brot für die Welt 2008)", "Humanitäre Hilfe weltweit. 50 Jahre Diakonie Katastrophenhilfe (DWEKD 2004)" und "Nachhaltige Landwirtschaft. Orientierungsrahmen für eine sozial- und umweltverträgliche Landwirtschaft aus Sicht der kirchlichen Entwicklungszusammenarbeit (Brot für die Welt 1997)". Le présent document de stratégie constitue le fondement à long terme sur lequel d'autres documents de position et de stratégie, prises de positions et dépliants dans le domaine de la sécurité alimentaire s'appuient ou sont déjà disponibles pour les secteurs individuels tels que sur l'OGM (Organisme génétiquement modifié) la politique agricole de l'UE, la bioénergie, etc.¹

¹ Pour ne pas aller au delà du cadre de ce document, tous les points relatifs à la sécurité alimentaire (à l'instar de la politique commerciale agricole ou l'influence du développement agricole en Allemagne sur la politique agricole internationale) n'ont pas été abordés. Ces points sont décrits de manière détaillée dans les études, prises de position et documents sectoriels susmentionnés.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture biologique

2.1 D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.3 D'ici 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

2.4 D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

2.5 D'ici 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subvention aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

2. Défis de la lutte contre la faim et de la sécurité alimentaire

2.1 La situation alimentaire dans le monde et l'ampleur de la faim

Définitions de la sécurité alimentaire, de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation.

La sécurité alimentaire est définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) comme une situation dans laquelle toutes les personnes ont un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive à tout moment pour répondre à leurs besoins nutritionnels pour une vie active et saine. A partir de cette définition, la FAO identifie quatre dimensions principales de la sécurité alimentaire que sont: la disponibilité de la nourriture, l'accès à la nourriture, l'utilisation et l'exploitation de la nourriture et la stabilité du système agricole et alimentaire.

La souveraineté alimentaire est un concept politique des mouvements sociaux développé pour la première fois en 1996 par notre organisation partenaire, la Via Campesina. La souveraineté alimentaire va bien au-delà de la sécurité alimentaire et tient compte de la décision souveraine des agricultrices et des agriculteurs sur la production des denrées et leur mode de production ainsi que la décision souveraine des consommatrices et des consommateurs sur ce qu'ils consomment. Ce concept est principalement opposé au modèle néolibéral de développement agricole, et par ricochet, à la libéralisation des marchés agricoles, la privatisation des services agricoles, mais est aussi contre la concentration et l'appropriation des ressources productives telles que les terres, les semences, l'eau, les ressources naturelles ou les lieux de pêche, par une minorité de personnes ou d'entreprises. En revanche, l'idée d'une agriculture et d'une pêche artisanale à petite échelle, multifonctionnelle et durable s'y oppose. La souveraineté alimentaire est valable pour tous les pays. (Voir aussi chapitre 4.2).

Le droit à l'alimentation est l'aspect juridique relatif à la disponibilité et à l'accessibilité d'une alimentation adéquate qui détermine les obligations de l'État et permet de faire appliquer les mesures juridiques et les pressions de la société civile par le biais de campagnes politiques. Le droit à l'alimentation figurait déjà dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 et a été précisé dans le Pacte de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte DESC). En 2004, la FAO a adopté des «directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale». Celles-ci ont été complétées en 2014 par des «Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale». La plupart des États ont ratifié le Pacte DESC. Par conséquent, ils ne doivent pas entraver l'accès à la nourriture (obligation de diligence), doivent empêcher l'obstruction par des tiers, par exemple des entreprises privées (obligation de protection) et, lorsque les personnes sont incapables de subvenir à leurs besoins, ils doivent assurer l'accès à la nourriture en mobilisant toutes leurs ressources (obligation de garantie) (Voir chapitre 4.1).

Réduire le nombre de personnes souffrant de la faim - la communauté internationale s'était déjà fixé cet objectif à plusieurs reprises au cours des dernières décennies. En effet, des progrès considérables ont été réalisés entre-temps. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le nombre de personnes souffrant de la faim a diminué de moitié dans 25 pays depuis 1990. Mais au-delà de ces succès partiels, 815 millions de personnes mourront de faim dans le monde en 2016. Ce nombre a même augmenté de 38 millions par rapport à l'année précédente. En termes absolus, le nombre de personnes souffrant de la faim est resté presque constant pendant 40 ans, à environ 800 millions. Globalement, l'objectif timide fixé par la communauté internationale dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement de réduire de moitié la proportion de personnes sous-alimentées dans la population de tous les pays en développement d'ici 2015 par rapport à 1990 (OMD 1)² n'a pas été atteint. Avec les objectifs de développement durable adoptés en 2015, les ambitions ont été considérablement revues à la hausse: ODD 2 se fixe comme objectif d'ici à 2030, non seulement la faim, mais aussi toutes les formes de malnutrition devraient être systématiquement éradiquées.

Les succès durables relatifs à la lutte contre la faim sont également mis en péril par des conflits violents et d'autres crises. La Banque mondiale soulignait déjà en 2011 dans le «Rapport sur le développement dans le monde» que les succès des 30 dernières années en matière de développement n'ont pas atteint le milliard et demi de personnes dans les régions en conflit. En outre, plus de 66 millions de personnes entre-temps originaires de pays touchés par des conflits violents, des guerres civiles et les situations de fragilité fuient aujourd'hui la violence et la destruction, la faim et la pauvreté (FAO 2017). La situation alimentaire sur le terrain n'est pas assurée pour beaucoup de personnes. Par conséquent, dans les situations de crise aiguë, l'aide alimentaire demeure toujours un instrument important pour fournir de la nourriture aux populations vulnérables. Rien qu'en 2016, le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies a aidé plus de 82 millions de personnes crevant de faim dans 76 pays. Selon la FAO, 39 pays, dont 28 en Afrique, étaient dépendants de l'aide alimentaire extérieure en décembre 2016. Il s'agit de neuf pays de plus que l'année précédente. Les mauvaises ré-

coltes et une réduction des rendements liés aux conditions météorologiques ainsi que les conflits sont les principales causes des crises de faim aiguë dans de nombreux pays.

De plus, ce chiffre de 815 millions de personnes souffrant de la faim cache toute l'étendue de la sous-alimentation et de la malnutrition. La FAO se contente de calculer le nombre de calories disponibles pour approvisionner la population. Une alimentation adéquate et équilibrée qui maintient toutes les fonctions de l'organisme nécessite non seulement des protéines, des graisses et des glucides, mais aussi des vitamines, des oligo-éléments, des aliments de lest et des minéraux. La FAO et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estiment qu'environ 2,5 milliards de personnes dans le monde souffrent d'une sous-alimentation chronique en micronutriments essentiels due à la pauvreté. Ainsi, le non-respect du droit à l'alimentation est l'une des violations les plus graves des droits de l'homme qui, compte tenu de son ampleur, exige la plus haute priorité dans l'action politique, sociale et économique.

La faim chronique est psychologiquement dévastatrice parce que les personnes touchées sont dans une situation de lutte constante pour la survie. L'horizon de planification de la vie est dominé par la recherche quotidienne de nourriture. Les Nations Unies estiment que 8,8 millions de personnes meurent chaque année des suites de malnutrition et sous-alimentation, soit 24 109 personnes par jour. Cependant, le calcul du nombre de personnes souffrant de la faim dépend du besoin en calories sur lequel le calcul est basé. Alors que la FAO suppose un minimum de 1 800 calories par habitant par jour, l'OMS s'attend à un minimum de 2 100 calories pour maintenir une vie saine et active. La FAO considère les personnes souffrant de la faim qui ne mangent pas assez de nourriture pour assurer l'apport énergétique quotidien minimum. La FAO fait ainsi allusion à un "mode de vie sédentaire", comme le travail de bureau, mais les hommes et les femmes pauvres dans les pays en développement doivent faire un travail physique difficile, comme les travaux champêtres ou le transport de bois de chauffage ou d'eau. De ce fait, ils ont un besoin en calories beaucoup plus élevé. Un autre problème est que, selon les calculs de la FAO, les personnes ne sont comptées que si elles ont été sous-alimentées pendant au moins un an sans interruption. En particulier pour les femmes enceintes, les mères allaitantes, les nourrissons et les malades, une pénurie dramatique, qui ne dure "que" quelques mois ou moins, peut avoir des conséquences négatives sur la santé.

² Selon la FAO, la proportion de personnes souffrant de malnutrition dans les pays en développement est passée de 23,3% (1990-1992) à 12,9% (2014-16). Pour les problèmes des méthodes de mesure, voir le texte.

Les filles et les femmes sont touchées de façon disproportionnée par la faim. 70 pour cent des personnes qui ont faim sont des femmes. Cela résulte du désavantage structurel des femmes et des filles, qui fait en sorte, qu'elles aient entre autres, un statut social, éducatif et économique inférieur à celui des hommes et des garçons. Ce constat est également valable dans le domaine de l'agriculture. Bien que les femmes exercent une partie importante des activités agricoles dans les pays en développement et s'engagent à améliorer les conditions de vie de leurs enfants, elles ont rarement des terres ou un pouvoir de décision sur la production. En conséquence, elles sont contraintes d'effectuer leurs activités économiques dans des mauvaises conditions. Il existe un lien étroit entre le manque d'égalité entre les sexes et le problème de la faim.

Environ 80 pour cent des personnes souffrant de la faim vivent dans les zones rurales. Environ 50 pour cent sont de petits agriculteurs et agricultrices, 20 pour cent sont des ouvriers et ouvrières agricoles sans terre, 10 pour cent des collecteurs et collecteuses et des pastoralistes. Les 20% restants appartiennent à la population urbaine pauvre.

Même dans les pays ayant des données moyennes, il peut y avoir des régions ou des groupes de populations à risque qui sont affectés de manière significative par la faim. En Afrique subsaharienne, le nombre de personnes touchées est passé de 176 millions en 1990-1992 à 216 millions en 2014-2016. L'Afrique subsaharienne a donc le taux le plus élevé de personnes souffrant de malnutrition dans le monde, soit 26 pour cent.

Avec 533 millions de personnes, 65 pour cent des personnes souffrant de la faim vivent en Asie. En Asie de l'Est, le nombre de personnes affamées est passé de 295 millions en 1990-1992 à 213 millions en 2014-2016. En Chine précisément le taux élevé de personnes souffrant de malnutrition a été réduit avec succès. Au cours de la même période, l'Inde n'a pu réduire le nombre de personnes souffrant de la faim que de 210 à 191 millions, ce qui en fait le pays qui compte le plus grand nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde. L'Inde compte également une très grande proportion d'enfants souffrant de malnutrition chronique. Le Vietnam, la Thaïlande et l'Indonésie ont obtenu de grands succès dans la lutte contre la faim. En Amérique latine, le nombre de personnes sous-alimentées est passé de 58 millions à 41 millions au cours de la même période. Le Pérou et le Brésil comptent entre autres parmi les pays ayant enregistré les succès dans la lutte contre la faim.

En termes purement arithmétiques, il y a aujourd'hui assez de nourriture dans le monde entier pour un apport calorique suffisant pour tous : Chaque jour, l'agriculture mondiale produit 4 600 kilocalories d'aliments par habitant de la population mondiale. De ce nombre, 600 kilocalories sont perdues après la récolte, 1 200 kilocalories sont données aux animaux et 800 kilocalories sont perdues sous forme de déchets ou détruites par le transport et les pertes de stockage. En moyenne, seulement 44 pour cent, soit 2 000 kilocalories sont encore directement disponibles pour l'alimentation humaine.

2.2 Causes et défis de la sécurité alimentaire

La faim est d'abord et avant tout un problème de pauvreté. Les personnes qui souffrent de la faim n'ont généralement pas un revenu suffisant pour pouvoir acheter la nourriture nécessaire ou n'ont pas la possibilité de la produire elles-mêmes. Cependant, lorsque les gens ont faim, cela ne s'explique pas seulement par le manque d'accès à la nourriture et aux moyens de production existants, mais aussi par les déchets, les pertes après récolte et l'utilisation de la nourriture à des fins autres que la consommation humaine. La FAO estime que l'agriculture mondiale pourrait nourrir suffisamment 12 milliards de personnes si les récoltes étaient utilisées directement pour la consommation humaine.

Il est cependant impératif que la nourriture soit disponible localement pour les groupes de population affectés par la pauvreté. Les marchés internationaux se sont révélés être une base très précaire pour l'approvisionnement alimentaire. C'est ce que montrent, par exemple, les crises de la faim déclenchées par les hausses brutales des prix des denrées alimentaires en 2007/2008. Les excédents structurels dans l'UE et aux États-Unis, vendus à bas prix avec des subventions à l'exportation, avaient auparavant conduit à des prix bas pour la plupart des denrées alimentaires pendant des décennies. Les petits fermiers des pays en développement n'étaient donc guère en mesure d'investir de manière rentable dans la production alimentaire, d'autant plus qu'ils manquaient souvent un soutien politique et financier, et surtout une protection extérieure suffisante en matière de importations. Avec la crise alimentaire mondiale de 2008, il y a eu un renversement de tendance dans les prix agricoles mondiaux. L'inversion de tendance de ces dernières années a conduit à un boom des investissements agricoles, dont les pays du Sud ont un

besoin urgent. Cependant, en raison de la crise et de la hausse des prix, les grands investisseurs internationaux ou nationaux se tournent souvent vers l'agriculture et l'exploitation des monocultures à grande échelle. Surtout, les pays riches plus nanties mais avec des ressources culturelles limitées, qui dépendent des importations alimentaires telles que les pays du Golfe ou également la Chine, sont préoccupés depuis la crise alimentaire mondiale par le fait que les approvisionnements via le marché mondial ne seront plus fiables à l'avenir. Par conséquent, certains d'entre eux sont engagés dans des investissements agricoles à grande échelle à l'étranger ("l'accaparement de terres") afin d'assurer l'approvisionnement à long terme de leur propre population. D'autres investisseurs, à leur tour, produisent des denrées alimentaires ou des matières premières agricoles à des fins industrielles pour l'exportation vers les marchés mondiaux. Les dimensions sont énormes, mais aucune visibilité des données n'est possible, puisque la plupart de ces accords sont négociés et conclus à huis clos. Selon l'initiative internationale "Land Matrix", environ 54 millions d'hectares de terres ont été attribués à des investisseurs dans le monde entier depuis 2000, bien que seules les concessions foncières de plus de 200 hectares aient été prises en compte dans ces statistiques. Souvent, les personnes qui ont utilisé les terres jusqu'à présent sont déplacées et installées de nouveau. Les droits fonciers formels et traditionnels des populations rurales sont souvent ignorés et méconnus; les réinstallations ont souvent lieu contre leur volonté; les déplacements se font par la violence des forces de sécurité étatiques ou privées.

L'un des plus grands défis sera donc d'arrêter le nouveau boom des saisies de terres, de mettre fin aux violations des droits de l'homme et de la femme et de concevoir l'utilisation des terres de telle sorte que la souveraineté alimentaire des sociétés locales ne soit pas menacée et que les groupes de population particulièrement vulnérables ne soient pas négligés. Les conflits fonciers pourraient même en dépit de nouveaux investissements accroître la faim. Le Comité de la sécurité Alimentaire Mondiale, nouvellement mandaté lors de la crise de 2009, a donc adopté en 2012 des «Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale», qui contribuent à la gestion de l'utilisation de ces ressources naturelles sur la base des obligations en matière de droits humains, garantissent des droits fonciers légitimes et empêchent les investisseurs de

prendre possession des terres en violation des exigences en matière de droits humains.

Outre la faiblesse des prix, le manque d'attention politique à la politique agricole et au développement rural dans de nombreux pays du Sud au cours des dernières décennies a été une autre raison de la perpétuation de la faim. Il y a eu un manque d'investissements publics dans des infrastructures suffisantes, l'accès au marché par les routes et les transports, la vulgarisation,

La recherche et la formation agricole, le stockage, les informations météorologiques, les soins vétérinaires et la protection juridique de l'accès à la terre. En raison d'un manque de fonds pour les investissements dans la conservation des ressources naturelles, les rendements ont diminué. En 2016, pas même dix pays africains n'ont utilisé 10 pour cent ou plus de leurs budgets nationaux pour promouvoir leur agriculture et leur développement rural, comme convenu par les États africains à Maputo en 2003. Il y a également un manque de possibilités de gagner sa vie dans la transformation et la commercialisation des denrées alimentaires. Tout cela a contribué à ce que de nombreux pays négligent leur propre autosuffisance, achètent des aliments de base à bas prix sur les marchés mondiaux et augmentent la production de produits agricoles d'exportation (café, cacao, aliments pour animaux, légumes, fleurs coupées) pour lesquels des prix prétendument plus élevés pourraient être atteints. La Banque mondiale avait recommandé une telle "stratégie de sécurité alimentaire fondée sur le commerce" depuis le Rapport sur le développement dans le monde de 1986. C'est également sur cette base qu'ont été prises les décisions de libéralisation de l'accord agricole de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fondée en 1995. Le nombre de pays importateurs nets de produits alimentaires est passé d'une trentaine de pays dans les années 80 à plus de 110 pays en 2008 grâce à ces stratégies d'ouverture des marchés.

Pour répondre à la demande d'environ 9,6 milliards de personnes en 2050, la production doit augmenter de 70 pour cent, selon la FAO. Cette prévision est problématique parce qu'elle fixe les structures de la demande et les modes de vie actuels dans les pays industrialisés comme une référence mondiale et suppose que ni les énormes pertes après récolte ni le gaspillage de nourriture ne changeront et que la demande de biocarburants et de bioéconomie augmentera rapidement. Toutefois, il est également clair qu'il ne suffit pas de se concentrer uniquement sur l'augmentation de la production pour parvenir à la sécurité

alimentaire pour tous. Les gouvernements doivent également élaborer des stratégies et des programmes pour améliorer la distribution des denrées alimentaires et garantir le droit à l'alimentation par l'accès à une alimentation suffisante.

La sécurité alimentaire est actuellement confrontée à des défis majeurs dans de nombreux pays. Surtout, les habitudes alimentaires changent de plus en plus. La consommation d'aliments riches en calories, industriels et pré-préparés, en particulier les graisses et le sucre, augmente fortement et la consommation de micronutriments diminue. Cela augmente la susceptibilité aux maladies de civilisation telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète et l'obésité, ainsi qu'une susceptibilité accrue aux infections. L'une des forces motrices à l'origine de ce phénomène est l'urbanisation croissante. Selon les prévisions du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), les deux tiers de la population vivront dans les villes d'ici 2050. Manger sainement est un énorme défi, surtout pour les pauvres des villes, car ils sont presque toujours obligés d'acheter leur nourriture en raison d'un manque de terres arables. L'expansion mondiale des grandes chaînes de supermarchés rend cela de plus en plus difficile et coûteux pour eux - parce qu'ils étouffent souvent les marchés locaux informels dans lesquels les fermes familiales environnantes offrent des produits qui ne répondent pas aux normes formelles des grandes chaînes de supermarchés en termes de taille ou d'apparence, mais qui sont savoureux et de bonne qualité et surtout peu coûteux. L'agriculture familiale joue un rôle majeur dans l'approvisionnement alimentaire des villes, car elle produit environ 70 à 80 pour cent des denrées alimentaires de base dans de nombreux pays et nourrit ainsi une grande partie de la population urbaine.

Si l'on considère les conditions naturelles de production de l'agriculture mondiale, le changement climatique a un effet d'accélération sur bon nombre des problèmes mentionnés ci-dessus et menace de devenir le plus grand obstacle pour surmonter la faim et la malnutrition. Si le réchauffement climatique ne peut être maintenu en dessous de 2°C, les conséquences négatives pour l'agriculture dans de nombreuses régions ne peuvent plus être compensées par des mesures d'adaptation. Selon les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les rendements des cultures vivrières importantes pourraient s'effondrer de plus de la moitié dans certaines parties de l'Afrique. Le Programme des Nations Unies pour le développement estime que d'ici 2080, 600 millions de

personnes supplémentaires pourraient être touchées par la faim et la malnutrition dues au seul changement climatique. Ce ne sont pas seulement les multiples conséquences du réchauffement climatique qui exacerbent les conflits existants en matière de distribution des ressources naturelles telles que la terre et l'eau et mettent en danger la sécurité alimentaire. L'importance croissante du secteur agricole dans la protection du climat recèle également un potentiel considérable de conflits. L'utilisation des terres devient de plus en plus une question clé de la politique climatique internationale et l'utilisation des terres elle-même est de plus en plus influencée par la politique climatique. Le boisement à grande échelle et la production massive de bioénergie en conjonction avec les technologies de captage et de stockage du dioxyde de carbone devraient contribuer à la réalisation des objectifs climatiques. Dans le secteur agricole, la séquestration du carbone est de plus en plus liée aux émissions d'autres secteurs de l'économie, conformément au principe de neutralité climatique. Les sols et les forêts sont de plus en plus ciblés par l'expansion des marchés de compensation climatique. Tout cela augmentera encore la pression sur les terres agricoles fertiles et entrera en conflit avec d'autres objectifs et réalités de l'utilisation des terres, comme la nourriture, la conservation de la biodiversité ou l'habitat des groupes autochtones et d'autres groupes de population.

Tout comme les conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire est menacée par la pénurie en eau. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que la consommation mondiale d'eau aura plus que doublé d'ici 2050. En conséquence, l'eau douce déjà limitée deviendra de plus en plus rare. En conséquence, 40 pour cent de la population mondiale vivront dans des régions en manque d'eau. Il y a un risque d'augmentation de conflits liés à l'accès à l'eau et aux terres avec un bon approvisionnement en eau. Dans les latitudes tropicales et subtropicales en particulier, les changements dans les précipitations et la fonte des glaciers entraîneront une baisse des rendements agricoles, des fluctuations et des pertes, affectant l'agriculture, l'élevage et la pêche. L'accès et l'utilisation de techniques d'irrigation adaptées, la pratique des cultures et espèces à consommation d'eau réduite, l'accès à des pâturages aquatiques et l'accès à d'autres services de nature agricole, tels que l'assurance perte de récoltes, seront cruciaux, en particulier pour les fermiers pauvres et les pastoralistes dont les terres sont limitées, afin qu'ils puissent également cultiver suffisamment de nourriture à long terme. Également dans les régions pauvres en eau, la pratique de cultures fourragères à

forte consommation d'eau doit être réduite afin de baisser la concurrence avec la culture de denrées alimentaires.

Au cours des dernières décennies, la biodiversité agricole a été sévèrement restreinte par l'utilisation intensive des terres agricoles, les changements importants d'affectation des terres et la déforestation, dont certains ont causé des dommages en partie irréversibles. La diversité des plantes cultivées et du bétail a encore été de plus en plus réduite par l'élevage moderne. La diversité des variétés et des races au sein d'une même espèce a cédé la place à quelques variétés à haut rendement ou à des lignées de sélection animale aux caractéristiques génétiques uniformes. Cependant, l'arrêt de cette perte rapide de biodiversité des gènes, des variétés, des races, des espèces et des écosystèmes entiers revêt une importance particulière pour la sécurité alimentaire. En particulier, les progrès en matière de sélection végétale et animale peuvent être améliorés grâce à l'utilisation d'un large éventail de caractères génétiques. Cette grande diversité biologique se retrouve principalement dans les pays du Sud sous forme sauvage, dans les fermes traditionnelles ou dans la nature. Avec les méthodes actuelles, les vieux caractères génétiques peuvent être utilisés pour combiner la robustesse, les faibles exigences ou la tolérance au stress des variétés traditionnelles avec les caractéristiques de rendement des variétés modernes, par exemple.

Dans les décennies à venir, l'épuisement de nombreuses matières premières minérales et fossiles, en particulier le pétrole, sera atteint ou leur utilisation ne sera plus économiquement rentable. Le concept d'utilisation de la bioéconomie tente de contrecarrer ce développement, dans lequel les matières premières renouvelables doivent remplacer ces matières premières. Si ce concept prend effet, une forte demande de matières premières agricoles résultera du mode de vie de grands groupes de population, qui s'accompagne d'une forte consommation de ressources, et de la croissance démographique. Il sera donc d'autant plus important de prendre en compte les effets sociaux et écologiques de la bioéconomie. Dans le cas contraire, les groupes de population pauvres risquent de ne plus être en mesure d'assurer une alimentation équilibrée et adéquate et la pression en faveur de l'utilisation des ressources naturelles et des écosystèmes augmentera considérablement. Cela aurait à son tour un impact négatif sur les fondements naturels qui sont si fondamentaux pour l'agriculture et une sécurité alimentaire suffisante. Ces effets ont déjà été observés avec le remplacement des combustibles fossiles par des cultures énergétiques agricoles depuis 2008,

mais si le concept de bioéconomie prend tout son sens, on peut s'attendre à des échelles et des économies d'échelle complètement différentes.

Parallèlement aux développements ci-dessus, d'énormes processus de concentration ont lieu tant dans les systèmes agricoles à forte intensité de capital, hautement mécanisés et industriels, qui se caractérisent par une forte consommation d'engrais minéraux, de pesticides et d'aliments pour animaux, que dans les secteurs en amont et en aval de l'économie agricole - combinés à des sauts quantiques qualitatifs dans l'application des technologies agricoles "modernes". Afin d'augmenter la production et de compenser les conséquences écologiques négatives de l'agriculture moderne, les méthodes de production agricole doivent devenir encore plus efficaces. À l'aide de la numérisation et de la collecte de données sur le sol, la culture et les paramètres climatiques, cette agriculture de précision doit utiliser des machines, des engrais et des pesticides précisément pour optimiser les rendements et utiliser chaque mètre carré de terres arables d'une manière efficace du point de vue des ressources et de l'environnement. Ces dernières années, des processus biotechnologiques tels que la modification du génome ont permis de déchiffrer les propriétés génétiques des plantes et des animaux et de recombinaison les gènes de manière à créer des variétés de plantes et des organismes vivants sur mesure qui devraient donner de meilleurs résultats de la manière la plus respectueuse de l'environnement. Cependant, ces développements ne sont possibles que par une mécanisation et une capitalisation encore plus importantes de l'agriculture. Les capitaux nécessaires à cette fin proviennent de plus en plus souvent de prestataires de services financiers et d'entreprises non agricoles et de quelques entreprises agrochimiques et de machines agricoles, dans les secteurs desquels se développent actuellement de forts monopoles et oligopoles. Il faut s'attendre à ce que, surtout dans les zones privilégiées de l'agriculture "moderne", l'agriculture rurale et familiale soit fortement réduite et que de nombreux agriculteurs abandonnent le secteur agricole. Il ne restera que quelques entreprises agricoles avec beaucoup des terres arables et des capitaux forts, qui produiront alors la majorité des produits agricoles. Les conséquences pour les agriculteurs des pays pauvres et pour la sécurité alimentaire ne sont pas encore prévisibles et sont à peine prises en compte. Mais là aussi, le changement structurel dans l'agriculture s'accélérera et de nombreuses personnes perdront leurs moyens d'existence agricoles. Et cela affectera une grande partie de la population, car dans de nombreux pays pauvres, l'agriculture est l'occupation princi-

pale. Environ 2,6 milliards de personnes, soit un tiers de la population mondiale, vivent de l'agriculture. La question de savoir où et comment ces groupes de population doivent gagner leur vie n'est pas plus claire que la question de la vulnérabilité de ces méthodes de production agricole "modernes" à forte intensité de capital.

Par conséquent, les risques pour une sécurité alimentaire suffisante ne seront pas moindres à l'avenir et demeurent de natures diverses. Par exemple, en raison de l'augmentation de la consommation mondiale de viande couverte par la culture de plus d'aliments pour animaux, en raison du besoin en biocarburant ou des objectifs de la bioéconomie, l'économie tend à basculer des produits pétroliers vers la biomasse. Ces tendances mondiales et les dynamiques inhérentes au marché peuvent exacerber les problèmes de distribution déjà existants et poser des

risques pour la cohésion sociale de la communauté locale. Cela peut à son tour exacerber la dynamique des conflits et avoir, à nouveau, un impact sur la sécurité alimentaire. Les personnes touchées n'ont souvent pas la voix politique, la fermeté nécessaire pour trouver des solutions constructives et des emplois à revenus sûrs pour briser ce cercle vicieux. Leur marginalisation économique, sociale et politique et leur manque d'implication sociale sont donc des facteurs déterminants de la faim et de la violation du droit à l'alimentation. En outre, les acteurs de la société civile qui œuvrent pour les droits de la population locale, leur protection et la garantie de leur accès à la terre et de leur contrôle sur celle-ci et les autres ressources naturelles sont de plus en plus menacés, criminalisés et soumis à des pressions, de sorte que les possibilités de participation politique et d'expression critique à l'échelle mondiale deviennent de plus en plus étroites.

3. Principes de base de Pain pour le Monde et de la Diakonie Aide d'urgence

Les valeurs fondamentales suivantes de la coopération ecclésiale au développement servent de cadre normatif et de lignes directrices pour le travail de Pain pour le Monde et de la Diakonie aide d'urgence dans le domaine de la sécurité alimentaire à l'échelle planétaire.

3.1 Justice en faveur des pauvres et mise en oeuvre des droits de l'homme et de la femme

La promesse biblique que tous devraient avoir "la vie et la pleine satisfaction" (Jean 10:10) constitue une incitation à se battre pour un développement juste et durable dans un monde aux côtés des personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion. Cette solidarité est enracinée dans le commandement chrétien à l'endroit de tous ceux qui ont besoin de miséricorde, conformément à la mission biblique de façonner les conditions sociales de telle sorte que justice soit faite aux défavorisés, faibles et opprimés, et dans le respect des droits universels et indivisibles de dignité humaine.

La parabole du Bon Samaritain montre que la sensibilité à la souffrance des autres est la clé d'une vie juste et réconciliée. La souffrance étrangère libère une compassion qui transcende toutes les limites, les préjugés et les considérations idéologiques et considère les personnes de toutes les cultures et de tous les peuples comme des enfants de Dieu. En souvenir de la miséricorde de Dieu, nous sommes appelés à faire preuve de miséricorde et de solidarité avec les pauvres et les faibles. Au regard de la résistance des opprimés, du cri de détresse des torturés, de la misère des nécessiteux, il devient de plus en plus clair que la justice n'a pas encore été accomplie. Notre action en matière de politique de développement ne se manifeste pas par l'aide personnelle et la prise en charge des personnes défavorisées, mais vise à surmonter les causes structurelles de la pauvreté, de la marginalisation et du manque de participation sociale. L'éradication de la discrimination est un impératif de justice. L'option de Dieu pour les personnes vivant dans la pauvreté est une mesure de solidarité pour

ce que nous entendons par un ordre social juste: "Rendez justice au pauvre. Faites droit au malheureux et au pauvre. Sauvez le misérable et l'indigent. Délivrez-les de la main des méchants "(Psaume 82). Ne peut donc être juste qu'un ordre social qui témoigne sa justice envers ceux qui, en son sein, souffrent le plus.

La mise en oeuvre du droit à l'alimentation en tant que partie intégrante des droits économiques, sociaux et culturels de l'homme est en fin de compte un objectif de "sécurité alimentaire". Pour surmonter les nombreuses formes de faim et d'extrême pauvreté causées par la discrimination, la marginalisation et les violations des droits de l'homme et de la femme, il est nécessaire de défendre les droits de tous et de demander des comptes à ceux qui ont commis des injustices. En même temps, les efforts de développement ne seront couronnés de succès que s'il existe également des droits de participation, de codétermination et l'accès aux procédures de recours, à la juridiction et aux formes étatiques correspondantes. L'aide en cas d'urgence ou de catastrophe doit également placer les droits des personnes touchées au centre des efforts d'aide, sinon des groupes de population discriminés risquent également de faire l'objet d'une discrimination en matière d'aide.

Lorsque des institutions étatiques et leurs services ne travaillent pas pour leur propre population, les acteurs de la société civile locale assument un grand nombre de ces fonctions et, en même temps, renforcent leur capacité d'auto-assistance. Ils s'engagent également à changer les conditions cadres à travers des groupes de pression et de sensibilisation et en appellent à la prise en charge à long terme des services de base par les structures étatiques ou à un financement approprié. Tout soutien international doit viser à ne pas saper la capacité d'auto-assistance, l'auto-organisation et le fonctionnement des structures et des marchés locaux et à ne pas rendre les gens dépendants de l'aide sur le long terme. C'est précisément la combinaison de l'aide directe et d'une approche fondée sur les droits qui aide à comprendre quelles tâches l'engagement de la société-

té civile devrait englober et où la responsabilité étatique et sa fonction régaliennne devrait être exigée.

Les droits de l'Homme ont en outre une dimension extra-territoriale: ils obligent les États à ne tolérer aucun préjudice voire aucune violation des droits de l'Homme dans d'autres pays de par leur propre engagement politique ou les actions économiques de leurs propres entreprises et acteurs. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, il s'agit avant tout de la violation du droit à l'alimentation à travers les effets des accords commerciaux, des mécanismes de régulation de l'OMC, du pillage des ressources et de l'exploitation de la main d'oeuvre par les entreprises opérant au niveau international ou à travers les effets de la politique agricole européenne. Mais les droits de l'Homme peuvent aussi être violés par la coopération au développement. C'est dans cet ordre d'idée que la "Nouvelle Alliance de lutte contre la faim", fondée par le G8 en 2012, vise à ouvrir les marchés africains à l'achat de produits agricoles, à l'accès à la terre et à la distribution de semences commerciales, d'engrais et de pesticides. Ce faisant, les exigences en matière de droits de l'Homme, telles que la participation active des personnes concernées et l'orientation vers les besoins et les droits des groupes marginalisés, sont ignorées.

3.2 Paix, Justice, Sauvegarde de la Création

Une paix juste et durable n'a aucune chance là où sévissent la faim et l'injustice. Ce n'est que lorsque la faim, les inégalités et l'extrême pauvreté auront été vaincues sur la base d'une répartition équitable des ressources et des biens de la terre que la coexistence pacifique pourra être durable. Sans la protection des ressources naturelles, nous privons les autres et nous-mêmes de la base de la vie et créons de nouvelles causes de conflit. Pour la coopération ecclésiale en matière de développement, le lien entre la paix, le développement durable et la justice est une orientation centrale. Cette triade est aussi conductrice parce qu'elle est pensée dans toutes les directions et reste vraie: Non seulement la faim, les conditions injustes et la pauvreté menacent la paix - la guerre et la violence entravent également le travail des projets de développement et détruisent de plus en plus les succès relatifs à la lutte contre la faim et la pauvreté.

La sécurité alimentaire et le développement durable ne sont pas possibles sans une paix juste visant également à

réduire la pauvreté, à promouvoir la liberté et la diversité culturelle et à éviter le recours à la violence. Le principe «do-no-harm» est fondamental pour Pain pour le Monde Welt et de la Diakonie aide d'urgence afin que nos actions ne causent aucun tort. Dans le contexte du développement, de l'aide humanitaire et du changement social, des conflits d'intérêts entre individus ou groupes au sein d'un système peuvent émerger régulièrement. Le soutien international est toujours une intervention dans ce système et en fait partie. Si ce système est chargé de conflits, l'intervention fait également partie de la structure du conflit. Selon le degré de sensibilité de l'intervention, celle-ci peut, d'une part, contribuer au développement pacifique et, d'autre part, exacerber involontairement la dynamique du conflit. L'approche "do-no-harm" ne consiste pas à éviter ou à supprimer ces conflits, mais à y travailler et à développer des solutions constructives.

Tout le monde a le même droit d'hospitalité sur cette terre et chacun et chacune a le même droit d'utiliser les ressources dans les limites écologiques. Mais de ce droit découle aussi une responsabilité envers la création. Un environnement écologiquement intact est une condition essentielle pour des conditions de vie humaines appropriées. Cependant, la sauvegarde de la création n'est cependant pas possible si les hommes et les femmes continuent à exploiter impitoyablement la terre et à détruire la biodiversité. Ce constat a des conséquences sur notre compréhension du développement et des programmes de développement. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992, le terme "développement durable" est de plus en plus accepté. Derrière ce concept se cache l'idée que le développement local et global doit s'autofinancer, c'est-à-dire qu'il ne doit pas se faire aux dépens d'autres personnes ou de la nature. Dans le contexte de la finitude des ressources naturelles et des frontières planétaires, elle inclut également la justice sociale et écologique dans le sens d'une distribution équitable et d'une durabilité écologique de l'utilisation de la nature. La préservation des fondements naturels de la vie, l'instauration de la justice et de la paix sont les trois pierres angulaires du développement durable, qui s'appuie sur la lutte contre la pauvreté dans le monde.

3.3 Participation et autonomisation

Le développement ne peut réussir que si toutes les dimensions essentielles de l'existence humaine sont incluses. Il s'agit notamment de la culture, de la spiritualité et de la religion. Si l'on prend au sérieux la multidimensionnalité des processus de vie, les efforts de développement individuel et collectif ne peuvent se référer uniquement aux besoins matériels et au "pain quotidien". Car les processus de transformation sociale ne peuvent réussir sans un lien avec la croissance intérieure des personnes. Il y a aussi une dimension spirituelle qui va au-delà de l'aspect de la modernisation technico-économique.

La promotion du développement doit toujours être liée à la situation concrète des différents groupes de population et à leurs idées sur la manière d'améliorer leurs conditions de vie et de surmonter la pauvreté et l'oppression "au niveau local". Cela exige des stratégies et des mesures qui augmentent l'autodétermination et la compétence des gens pour agir et leur permettre de représenter et de façonner leurs intérêts d'une manière responsable et autodéterminée. Les éléments importants ici sont les stratégies d'autonomisation qui permettent aux personnes ou aux communautés de (re)représenter leurs intérêts sur leur propre autorité, responsabilité et autodétermination. L'autonomisation doit donc aussi être comprise comme un processus de formation organisée du pouvoir par le bas pour transformer les structures de pouvoir. Il s'agit d'une approche politique et holistique qui défend les intérêts des personnes défavorisées. Les mesures d'aide à l'auto-assistance", qui permettent aux personnes de s'aider elles-mêmes ou d'organiser l'aide pour elles-mêmes, sont étroitement liées à cela. Il s'agit d'un concept dans lequel le développement socio-économique d'une région n'est pas dominé par des mesures extérieures, mais par l'utilisation de potentiels individuels et/ou régionaux spécifiques. Les systèmes de sécurité sociale peuvent soutenir ou compléter les approches d'auto-assistance.

Les processus de mondialisation signifient souvent que les changements politiques, économiques et financiers mondiaux ou les intérêts des "global players" (acteurs/actrices mondiaux) mettent en péril ou annulent les résultats positifs des efforts de développement autodéterminés. Les groupes de pouvoir politique et économique obtiennent des avantages au détriment des pauvres et des personnes défavorisées dont l'accès aux biens et services essentiels

est refusé. Leur résistance est réprimée par le recours à la violence privée ou étatique illégale et leurs droits humains sont violés de manière flagrante et délibérée.

Les processus de développement ne peuvent être couronnés de succès que s'ils sont déterminés par les personnes concernées elles-mêmes et s'ils sont ancrés localement. Un travail véritablement durable n'est possible que dans le cadre d'une coopération égale et digne de confiance. Le partenariat égal implique le respect de la souveraineté des organisations partenaires et une coopération visant à promouvoir le potentiel d'auto-assistance des personnes. Dans le contexte de la sécurité alimentaire, cela signifie, par exemple, que les experts extérieurs et les organisations partenaires reconnaissent que les agriculteurs/agricultrices locaux ont une expertise importante pour leur propre environnement lorsqu'il s'agit du développement et de l'application des technologies. Les stratégies de projet, les nouvelles technologies et les méthodes de culture sont développées en collaboration avec les agriculteurs et agricultrices et se basent sur leur expérience.

3.4 Assurer la survie au niveau local

Les approches Livelihood relatives aux stratégies de survie au niveau local mettent l'accent sur la vision holistique des plus petites entités économiques (ménages, petites entreprises, collectivités). L'accent est mis sur les compétences, les actifs, les ressources, l'accès et les activités, leur interaction et le réseautage pour la survie quotidienne. Ce domaine de recherche des années 1980 s'oppose à la prétention des paradigmes de développement universel de rattraper le développement avec une vision cohérente et holistique de tous les facteurs conduisant à l'amélioration du développement rural, à la réduction de la pauvreté et à une gestion écologique durable. L'accent est mis sur la garantie de l'existence de différents groupes dans les zones rurales ou urbaines, leurs ressources disponibles, leurs stratégies et leurs processus institutionnels. Les stratégies de sécurité des moyens d'existence (Livelihood security) sont durables lorsque les gens peuvent faire face avec succès aux chocs internes (par exemple, maladie ou décès) ou aux crises externes (par exemple, inondations, famine) (stratégies d'adaptation) en maintenant les ressources nécessaires pendant la crise et pour les générations futures et en étant mieux préparés à faire face aux crises ou à s'en remettre (résilience).

Dans le contexte de la sécurité alimentaire, cette vision holistique peut fournir d'importantes indications sur la façon dont les gens peuvent élaborer des stratégies complexes pour assurer leurs moyens d'existence au sens large qui vont au-delà de la sécurité alimentaire par l'utilisation de diverses ressources et capacités.

3.5 Égalité des sexes

L'égalité entre les hommes et les femmes implique l'égalité entre les sexes. Surmonter les inégalités entre les sexes représente une avancée essentielle pour parvenir à l'égalité sociale et à un développement durable. La sécurité alimentaire pour les femmes et les jeunes filles dépend de la mise en œuvre de leurs droits humains, y compris leur droit à une alimentation appropriée. Cela signifie tout d'abord qu'en matière de sécurité alimentaire, le principal rôle joué par les femmes dans le cadre de l'approvisionnement alimentaire au sein de la famille, mais également lors de la production des denrées alimentaires doit être reconnu. Les actions d'appui à la sécurité alimentaire, au développement rural, à la politique agricole, au renforcement des petites exploitations agricoles et de la pêche artisanale doivent être menées en fonction du genre, de manière à ce que les femmes, elles-mêmes, décident de l'orientation à donner à la production et puissent accroître la productivité de leurs activités économiques, indépendamment de ce qu'elles relèvent du domaine agricole ou pas. Pour accroître la productivité, l'accès aux facteurs de production, notamment l'accès aux terres et leur contrôle mais aussi aux moyens de production et technologies qui stimulent la productivité et simplifient le travail tout comme l'éducation, la vulgarisation doivent être améliorés et assurés par un financement approprié. En outre, les femmes ont besoin de bénéficier des mêmes chances en matière de participation politique et de pouvoir de décision au même titre que les hommes. La violence à laquelle beaucoup de femmes sont exposées dans la famille et dans la communauté doit être prise en compte, car les femmes qui expérimentent la violence ne peuvent pas être des actrices autonomes dans le cadre de la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire. Cette idée se répand aussi davantage chez les hommes. Dans de nombreux pays au monde, un nombre croissant de personnes s'engage pour les rapports équitables entre les sexes.

3.6 Principes et normes de l'aide humanitaire, LRRD (Linking Relief, Rehabilitation and Development)

La Diakonie aide d'urgence s'engage, lors de la mise en œuvre des programmes d'aide humanitaire, à respecter le code de conduite et la charte humanitaire définis dans le cadre du projet Sphère. Le Code de Conduite (FICR 1994) fixe les règles de conduite pour le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de même que pour les ONG humanitaires. Leurs principes fondamentaux reposent sur le primat selon lequel la mission humanitaire est prioritaire et l'aide est accordée sans distinction d'appartenance ethnique, de croyance ou de nationalité. Les priorités relatives aux mesures d'aide sont uniquement tributaires du degré de pauvreté. L'aide n'est pas utilisée, à cet effet, pour promouvoir une certaine orientation politique ou religieuse et ne saurait être un instrument au service de la politique étrangère des gouvernements.

La culture et la tradition sont respectées, les capacités locales et les bénéficiaires des programmes quant à eux sont impliqués dans les mesures d'aide. L'aide humanitaire a pour objectif de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes et satisfaire les besoins fondamentaux. L'obligation de rendre compte aux bénéficiaires d'aide et aux donateurs existe également. Les victimes de catastrophes sont présentées dans les relations publiques dans le respect de leur dignité humaine et non comme des objets de compassion.

Le Projet Sphere (The Project Sphère 2011) est une association bénévole constituée d'un grand nombre d'actrices et d'acteurs de l'aide humanitaire. Ils veulent améliorer la qualité de l'aide humanitaire et des donateurs et de la population concernée. Dans le manuel « Sphère », la charte humanitaire constitue un cadre éthique et juridique, définit le rôle des actrices et acteurs de l'aide humanitaire et fixe quelques droits obligatoires tels que le droit à une vie dans la dignité, à l'aide humanitaire, à la protection et à la sécurité. Les principes fondamentaux sont l'humanité et l'impératif humanitaire qui dispose que les mesures de prévention ou d'atténuation de la souffrance des humains doivent être prises à la suite des catastrophes et que ce dernier ne doit, en aucun cas, être abrogé. Le manuel « Sphère » contient en outre les normes minimales relatives aux secteurs clés pouvant sauver des vies à l'instar de la sécurité alimentaire ou aussi de la « Livestock Emergency

Guidelines and Standards » (LEGS) relatives à l'élevage dans les situations de catastrophe ou de crise.

Aide d'urgence, Réhabilitation et Développement/Linking Relief, Rehabilitation and Development (LRRD)

Dans le cadre des projets d'aide immédiate voire d'aide humanitaire, les bases conceptuelles d'un développement autonome et durable doivent être jetées dès le départ. Par contre, la coopération au développement doit contribuer à atténuer la vulnérabilité face aux catastrophes et donner aux hommes et aux femmes les moyens de s'aider eux-mêmes. L'aide humanitaire d'urgence est apportée directement après la catastrophe ou dans les foyers de crise qui perdurent pour assurer la survie en cas de crises aiguës et répondre aussi rapidement que possible aux besoins immédiats des personnes concernées. À cet effet, les mesures ne doivent pas saper les facteurs importants pour le processus de développement, elles devraient directement suivre la réhabilitation et les programmes de reconstruction ou bien se dérouler déjà conjointement, par exemple le partage simultané des denrées et moyens de production pour l'agriculture si bien que les familles soient approvisionnées en denrées jusqu'à la première récolte et puissent s'approvisionner elles-mêmes à partir de leurs propres récoltes.

Les conditions de vie des populations concernées doivent être restaurées dans la phase de réhabilitation et les perspectives de développement doivent être déjà préparées à moyen et à long terme. Concernant la sécurité alimentaire, les hommes et les femmes doivent, dans la phase de réhabilitation, avoir accès aux moyens de production de base (semence, terre, outil de travail). Ces approches ne sauraient perdurer si elles ne sont pas associées à une perspective de commercialisation, de création de revenus ou de culture agro-écologique ou, le cas échéant, devraient déjà être adaptées parallèlement aux nouvelles catastrophes par exemple à travers des semences adaptées ou à un calendrier d'ensemencement adapté. Il est aussi important que les approches de la LRRD soient conçues d'une manière sensible à la dimension du genre.

Lors d'un récent débat, la notion LRRD a été élargie à celle de résilience, entendue comme la capacité d'être mieux préparé au stress, aux catastrophes, aux crises au niveau individuel, du ménage, communal, national ou régional, d'y résister voire de s'y remettre (plus) rapidement.

Il est également important de percevoir la résilience dans les différentes phases d'une crise ou d'une catastrophe sous une perspective humanitaire, de politique de développement et étatique.

4. Champs d'action et axes stratégiques de Pain pour le Monde et la Diaconie Aide d'urgence pour l'amélioration de la sécurité alimentaire

Pour lutter contre la faim et assurer la subsistance à long terme, Pain pour le Monde et la Diaconie Aide d'urgence misent sur les axes stratégiques et les champs d'action suivants :

4.1 Mise en œuvre du droit à l'alimentation

En principe, les hommes et les femmes doivent être en mesure de produire eux-mêmes les denrées et se les procurer. Si les conditions-cadres ne le permettent pas, le droit à l'alimentation n'est pas respecté. Une approche basée sur les droits part du principe selon lequel les hommes et les femmes ne sont pas des récepteurs/-rices passifs/-ves des services, mais des détenteurs et détentrices. Ils peuvent revendiquer et imposer leurs droits civils, politiques mais aussi économiques, sociaux et culturels à l'égard des institutions publiques et acteurs et actrices non-gouvernementaux. Ils ont également le droit de participer aux processus sociaux et à la vie politique. Une approche basée sur les droits souligne la responsabilité gouvernementale relative à la mise en œuvre progressive des droits des hommes et des femmes. Elle analyse non seulement les besoins des groupes de population défavorisés mais aussi les causes structurelles qui compliquent ou empêchent même la satisfaction des besoins vitaux.

Le droit à l'alimentation a été déjà inscrit en 1948 dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et précisé en 1966 dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). La déclaration des droits de l'Homme de Vienne de 1993 fixait le principe d'équivalence des droits humains civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. En 1999, le droit à une alimentation adéquate a été précisé avec le Commentaire général sur le PIDESC entre autres et en 2004 la FAO (ONUAA) a adopté les «Directives sur le droit à l'alimentation» qui peuvent être utilisées par les gouver-

nements et la société civile comme un large arsenal législatif pour la mise en œuvre du droit à l'alimentation. Ceux-ci ont été complétés en 2014 par les «Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts». La quasi-totalité des Etats a ratifié le PIDESC et s'est, pour cela, engagée à respecter, protéger et garantir le droit à l'alimentation. Ceci signifie que ces États ne doivent pas empêcher l'accès à l'alimentation (obligation de respect), doivent empêcher tout obstacle causé par des tiers, par exemple les entreprises privées (obligation de protection) et doivent là, où les hommes et les femmes ne peuvent pas eux-mêmes subvenir à leurs besoins, assurer l'accès aux denrées en mobilisant toutes leurs ressources (obligation de garantie).

Plusieurs États ont, entre-temps, inscrit le droit à l'alimentation dans leur Constitution ou l'ont concrétisé à travers des lois et dispositions et permettent ainsi leur application directe dans le cadre juridique national. Beaucoup d'organisations partenaires de Pain pour le Monde travaillent avec l'approche basée sur les droits et connaissent, à cet effet, les obligations internationales en matière des droits de l'Homme et la législation nationale relative au droit à l'alimentation. Elles revendiquent les obligations en matière des droits de l'homme et de la femme auprès de l'Etat et veillent à leur application. Les groupes cibles de ces organisations partenaires sont habilités et soutenus afin de revendiquer le respect, la protection et la garantie du droit à l'alimentation. Cela signifie concrètement qu'ils peuvent se défendre contre le vol de terre qui les prive de l'accès à l'alimentation ou bien ils ont accès aux prestations sociales qui leur reviennent pour garantir le droit à l'alimentation.

4.2 Rendre possible la souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire est le terme politique qui a été développé par les mouvements sociaux et s'oppose à un modèle de développement agricole néolibéral et à cet effet à une libéralisation des marchés agricoles, à une privatisation des services ruraux et à une concentration et appropriation des ressources productives telles que la terre, la semence, l'eau, les ressources naturelles ou les zones de pêche entre les mains de quelques personnes ou entreprises. En revanche, la Vision d'une agriculture paysanne, multifonctionnelle et durable et d'une pêche manuelle s'y oppose. Le concept de souveraineté alimentaire a été développé dans l'environnement de notre organisation partenaire La Via Campesina en 1996 comme une critique émise contre la détermination étrangère à travers les règles du commerce international de l'OMC et les conditions de crédit néolibérales du FMI et de la Banque mondiale de même que la monopolisation et la concentration du marché des groupes agro alimentaires et alimentaires qui en résulte. Le point de départ de cette souveraineté est l'autodétermination en matière de production et de consommation des denrées. La souveraineté alimentaire expose une approche pour la démocratisation de la production des denrées et de la consommation. Ses principes clés sont les suivants : Le droit à l'alimentation, l'accent sur la production des denrées, le renforcement des marchés locaux, les relations commerciales équitables et la tarification juste, un revenu qui assure le minimum vital, la liberté d'organisation, la formation, le désendettement des États, une garantie d'accès à une terre fertile, aux pâturages, zones de pêche, à la forêt, l'eau et à la semence – en cas de nécessité à travers les réformes agraires et foncières- de même que l'entretien et la conservation commune des ressources naturelles. Le concept de souveraineté alimentaire s'applique à tous les pays.

4.3 Promotion des approches agro-écologiques

Les agriculteurs et agricultrices assument aux côtés des producteurs et productrices alimentaires à l'instar des pêcheurs et pêcheuses ou des pastoralistes l'une des fonctions clés en matière de lutte contre la faim. Ils assuraient déjà la grande partie en matière de sécurité alimentaire. Cependant, ils n'ont pas souvent assez de récoltes pour obtenir un revenu suffisant sur le marché. La promotion de leur production agricole- adaptée aux conditions natu-

relles, sociales, économiques et politiques- et la protection durable des conditions de production et l'adaptation aux conséquences du changement climatique s'opèrent le mieux possible avec les approches agro-écologiques. L'agro-écologie est également le moyen d'endiguer la fuite des résidents/résidentes ruraux/rurales vers les mégapoles et de préserver l'agriculture de la ruine d'une agriculture de type industriel nécessitant beaucoup de ressources. Ce type d'agriculture intensive entrave le développement rural et de moins en moins les hommes et les femmes y gagnent un revenu décent. Le modèle d'agriculture des groupes agroalimentaires qui en découle a des conséquences désastreuses à cause de la forte utilisation des engrais minéraux, pesticides et des semences génétiquement modifiées. Il crée une dépendance des agriculteurs et agricultrices vis-à-vis des groupes agroalimentaires et conduit à la perte des savoirs traditionnels et liés au contexte. L'exploitation agricole intensive épuise les sols, réduit la diversité biologique et produit une émission importante de méthane, de protoxyde d'azote et de dioxyde de carbone. Ce faisant, les méthodes de production de l'agriculture intensive contribuent considérablement au changement climatique qui menace les générations présentes et futures. Un renforcement supplémentaire de cette économie nécessitant beaucoup de ressources n'est pas une option viable pour nourrir l'humanité aujourd'hui et à l'avenir.

Les approches agro-écologiques constituent au contraire des alternatives évidentes et solides, car elles reposent sur la nouvelle découverte et le développement continu d'une diversité de systèmes de culture traditionnels et ruraux. Pour cela, il existe essentiellement une approche holistique qui tient compte des exigences de l'entreprise, des communautés et des écosystèmes pour satisfaire les besoins locaux. Une étude exhaustive du Conseil mondial de l'agriculture de 2008 à laquelle plus de 400 chercheurs/chercheuses à l'échelle internationale avaient participé pour le compte de la Banque mondiale et des Nations Unies invite, avec l'appel « Business as usual is not an option », précisément à ce changement radical de paradigme dans la recherche agronomique et dans la pratique agricole de la fondation (Zukunftsstiftung Landwirtschaft 2009).

Le Conseil mondial de l'agriculture vise la primauté des modes de production agro-écologiques avec le minimum d'équipements de production et d'intrants, le soutien particulier des petits fermiers et la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture.

Ainsi les attributions assignées à l'agriculture sont élargies: Ne pas seulement produire des aliments sains et générer aussi bien des emplois que des revenus, mais aussi rendre possible un développement durable des zones rurales qui préserve les ressources naturelles, contribue à l'entretien du paysage et à la protection du climat de même qu'il soutient la sécurité alimentaire à l'échelle globale et l'éradication de la pauvreté. La durabilité de l'agriculture dépend de sa propension à contribuer à la résilience vis-à-vis des crises. De même, la FAO s'engage maintenant avec une unité de travail nouvellement créée en faveur de l'agro-écologie pour l'introduction et le développement des approches agro-écologiques dans l'agriculture.

Les approches agro-écologiques sont fondées sur la promotion des cycles de la biomasse et des éléments nutritifs pour préserver et améliorer la fertilité des sols. Les pertes à travers le vent, l'eau et la haute irradiation solaire sont réduites et la biodiversité préservée voire soutenue. L'agro-écologie promeut les processus biologiques destinés à minimiser les intrants tels que les engrais minéraux, les pesticides ou les énergies fossiles.

Les objectifs de l'intensification agro-écologique sont les suivants : rendements plus élevés et une grande stabilité en matière de rendement (éviter les risques au lieu de maximiser les rendements), une dépendance plus réduite vis-à-vis des équipements de production externes (risque d'endettement) et un renforcement des structures locales. Le manque d'engrais agricoles est souvent à l'origine de la baisse de la fertilité des sols sous les tropiques. C'est pour cette raison que l'intégration de l'élevage dans le système d'exploitation est capitale pour un cycle des nutriments judicieux. Les principes agro-écologiques supplémentaires sont: les rotations des cultures, la polyculture, l'agrosylviculture ; la protection naturelle des plantes, la protection des produits après récoltes et la sélection des plantes et de bête de somme orientée vers l'écologie sont davantage des principes agro-écologiques. La culture de différentes variétés et espèces, l'élevage des animaux de même que l'utilisation des forêts créent un système riche en espèces susceptible d'atténuer le stress environnemental.

Les investissements dans l'agriculture diversifiée de petite taille peuvent lutter contre la faim, améliorer l'alimentation et préserver la biodiversité. Les exploitations paysannes sont, à cet effet, mieux équipées, lorsqu'il s'agit de l'adaptation aux conséquences du changement

climatique qui, de nos jours, a déjà des conséquences sérieuses sur la production agricole. La productivité par unité de surface et d'énergie est plus grande dans les petites exploitations diversifiées que dans les exploitations à grande échelle ou dans les plantations. Le besoin comparativement élevé de main d'œuvre est un avantage là où peu de possibilités d'emploi existent (Agrar Koordination 2014). En cas de pénurie de main d'œuvre et d'amélioration de la situation économique et de dotation en capital des petites exploitations, une mécanisation simple adaptée au contexte local et des équipements et machines à usage commun peuvent être employés. Les approches agro-écologiques promeuvent la justice, l'égalité des droits, l'indépendance politique et économique, l'estime et le respect de la nature, de même que la diversité des cultures locales et leurs traditions. La promotion d'une agriculture paysanne et agro-écologique est triplement rentable: elle améliore la situation alimentaire à travers une culture respectueuse de l'environnement, réduit la pauvreté et diminue l'émission des gaz néfastes pour le climat de même que les conséquences du changement climatique.

4.4 Améliorer l'accès aux ressources naturelles

Terre

La garantie des droits d'utilisation des ressources naturelles, y compris la terre, l'eau et les semences est une condition essentielle aussi bien pour la production que pour les investissements à long terme. Les ressources vitales telles que la terre, l'eau et la forêt sont cependant de plus en plus utilisées à des fins infrastructurelles, spéculatives ou agro industrielles, ce qui conduit à la perte des droits d'utilisation des terres des familles d'agriculteurs, d'éleveurs et de celles qui vivent de la pêche artisanale. Pour assurer leur position, la protection de l'utilisation individuelle ou commune - voire informelle- des terres est par conséquent nécessaire, toute chose qui empêche un refoulement supplémentaire. En outre les réformes agraires et la redistribution de la terre en faveur des familles des agriculteurs dans beaucoup de pays sont nécessaires. La conservation des ressources naturelles, surtout des terres fertiles est particulièrement importante. Les formes d'utilisation des terres qui sont responsables de la dégradation progressive des sols et de la perte considé-

rable de la fertilité des sols doivent être remplacées par les formes durables de la gestion des terres.

L'eau

L'accaparement de terre va souvent de pair avec la perte de l'accès à l'eau. Cependant, l'eau douce est un bien précieux, rare et vital. L'accès à l'eau potable est reconnu comme un droit humain. L'accès à l'eau qui est partie intégrante du droit à l'alimentation est un facteur de production agricole important. Au même titre que l'accès aux terres, l'accès à l'eau doit être assuré pour la population locale. En raison de la disponibilité limitée et des conflits d'utilisation croissants, une gestion locale et suprarégionale équitable de l'utilisation de l'eau s'avère nécessaire. La quantité et l'efficacité de l'utilisation de l'eau par l'agriculture sont en outre à optimiser et la fixation de l'eau au sol à travers les techniques de culture agro-écologique est à accroître. Ceci vise à empêcher la surexploitation et la dégradation de ces ressources naturelles. Les mesures simples en matière de collecte d'eau et des investissements dans les techniques d'irrigation adaptées peuvent assurer une culture productive.

Semence

La protection de la propriété intellectuelle des producteurs de semences et des entreprises est de plus en plus évoquée par les législations sur les semences dans les droits d'utilisation des semences agricoles du traité des semences de la FAO à travers ce qu'on appelle Farmers rights (Droits des paysans). Ceci limite la possibilité pour les paysans et les paysannes d'utiliser, de conserver et d'échanger leurs propres semences. Ainsi, la diversité génétique et le savoir traditionnel diminuent parce que la culture, la reproduction et le stockage de la semence ne peuvent plus être exercés dans les pratiques agricoles. Les agriculteurs et agricultrices en ont, cependant, besoin pour aussi assurer leur survie dans les conditions écologiques et climatiques difficiles. Les objectifs de développement durable (SDG) des Nations Unies soulignent, à l'objectif 2.5, l'importance des banques de semence au niveau national, régional et international dont le travail ne serait à long terme, ni possible ni judicieux sans la prise en compte des semences paysannes dans le cadre des « droits des paysans » et du savoir traditionnel. L'utilisation de la semence hybride moderne et de celle génétiquement modifiée qu'offrent les entreprises semencières commerciales n'est pas souvent appropriée pour une production agricole paysanne à petite échelle et n'est pas nécessaire pour une sécurité alimentaire durable à l'échelle planétaire.

Forêt

Le défrichage et d'autres changements d'affectation du sol ont entraîné la perte de vastes zones boisées. Cela entraîne non seulement la disparition d'importants écosystèmes avec une riche biodiversité, mais aussi le déboisement est également une cause majeure du changement climatique qui peut perturber le régime hydrique des régions entières et causer des dommages considérables à travers le phénomène d'érosion. Plusieurs hommes et femmes en particulier les groupes de population indigènes vivent d'une exploitation forestière qui épargne les ressources et perdent leurs besoins fondamentaux et leurs bases de l'alimentation occasionnés par la perte des surfaces boisées. La plupart du temps, l'exploitation forestière traditionnelle se fait collectivement sans droits de propriété individuels et est particulièrement touchée par le pillage des ressources en raison du manque de documentation. Par conséquent, le soutien des personnes concernées est particulièrement important pour la mise en œuvre de leurs droits d'exploiter la forêt. Notamment les « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts » de même que la réglementation de « Free, Prior and Informed Consent (FPIC) » de la Déclaration des Nations Unies pour les droits indigènes offrent, pour cela, un ensemble d'outils exploitables.

Eaux et mers

L'utilisation des zones situées à proximité des côtes comme voies de navigation, ports, pour l'extraction des matières premières et l'aquaculture et également, à l'avenir, pour le parc éolien limite les zones de pêche artisanale à l'échelle planétaire. Cela s'accompagne aussi d'un refoulement des populations côtières de leurs villages situés à proximité de la mer. Ces conflits d'utilisation sont accompagnés des tentatives de privatiser les droits de pêche dans des zones de pêche définies et de permettre leur commercialisation. L'industrie de pêche s'approprierait alors également ces zones de pêche. Pour faire face à ces phénomènes, la pêche artisanale sur les rivières, lacs et côtes doit être préservée, car elle assure la subsistance de millions d'hommes et femmes et contribue, de manière significative, à une alimentation saine à travers les micronutriments et protéines précieux contenus dans les repas à base de poisson.

4.5 Renforcer la résilience au climat

En période de changements climatiques, une agriculture orientée vers la diversité agro-écologique est un facteur essentiel pour la résistance des écosystèmes et pour la sécurité alimentaire. Les agriculteurs et les agricultrices doivent jouer un rôle essentiel sur la voie des systèmes agricoles résilients au climat. Non seulement ils sont particulièrement touchés par les conséquences du changement climatique ; leur savoir traditionnel et leur capacité innovatrice sont en même temps plus que significatifs pour le développement des stratégies d'adaptation appropriées. C'est la raison pour laquelle ils doivent être impliqués dans la recherche et le développement, préserver leurs propres instruments de recherche tout comme obtenir la possibilité de partager leur savoir dans les réseaux.

La résilience au climat nécessite cependant beaucoup plus que la semence adaptée et les méthodes de culture améliorées. Elle est essentiellement liée à la mise en application des approches basées sur les droits humains destinées au renforcement du développement rural, à l'égalité des sexes, à la répartition solidaire des ressources et réformes du commerce agricole. Ce n'est que de cette façon que les causes structurelles qui rendent les petits producteurs/productrices agricoles particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique pourraient être surmontées. Un agenda d'adaptation valable doit, de ce fait, compléter les stratégies existantes destinées au renforcement de la sécurité et de la souveraineté alimentaire.

Cependant l'adaptation climatique a aussi des limites. D'après les prévisions du Conseil mondial du climat, si les températures globales montent à plus de deux degrés Celsius (2°C), les répercussions liées au climat seront irréparables sur beaucoup de continents. Que les hommes et les femmes des pays pauvres réussissent à s'adapter au changement climatique, ne dépend en fin de compte pas d'une politique climatique engagée et d'une réduction drastique des émissions surtout dans les pays développés et émergents. Il s'agit d'empêcher à cet effet que le secteur agricole soit utilisé pour compenser des émissions industrielles et que les mesures liées à la protection du climat conduisent à une concurrence entre l'utilisation des terres agricoles et la conservation des ressources naturelles. Les marchés du carbone avec leur attention partielle sur la réduction rentable des émissions ne sont pas un instru-

ment approprié pour la protection du climat et l'adaptation climatique au secteur agricole dans la mesure où cela sert de base à vie humaine à bien des égards.

4.6 Renforcer la création des associations

La mise à disposition d'une infrastructure qui promeut l'agriculture en milieu rural telles que les routes asphaltées ou un approvisionnement local en énergie, l'accès à la terre et autres ressources productives, l'accès aux services de crédits et financiers, la nature et la portée des systèmes de vulgarisation agricoles et l'accès aux mécanismes de recours juridique sont en outre surtout décidés dans le cadre d'une politique nationale. Pour que les États puissent cependant orienter leur politique agricole et alimentaire vers le droit à l'alimentation, la prise en compte des organisations des agriculteurs/agricultrices, des populations dépourvues de terre, des femmes et des producteurs, de celles des personnes concernées par l'insécurité alimentaire et de la société civile en matière d'analyse des problèmes, la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques est indispensable. La mise en réseau et le renforcement des paysans et paysannes joue, à cet effet, un rôle essentiel dans l'auto-organisation. Les petites exploitations familiales pourront uniquement se maintenir contre les gouvernements, les groupes et représentants des institutions internationales qui promeuvent la mondialisation à travers le pouvoir et qui forcent la modernisation de l'agriculture à travers l'industrialisation que lorsqu'elles défendront ensemble leurs intérêts politiques et développeront leur force collective aux niveaux local, national et international.

4.6.1 Créer des perspectives pour les jeunes en milieu rural

Dans le cadre de la sécurité alimentaire, les jeunes joueront un rôle encore plus important en tant que producteurs/productrices, salariés/salariées dans les secteurs alimentaires de transformation et comme consommateurs/consommatrices dans l'avenir. Bien qu'en 2050 probablement deux tiers de la population mondiale vivront dans les villes, de vastes zones de terre seront par ailleurs rurales dans beaucoup de pays. Il y'a actuellement à l'échelle planétaire deux milliards de personnes âgées de moins de 15 ans et 1,2 milliards de jeunes gens entre 15 et 24 ans. Les estimations prouvent que jusqu'en 2050, en Afrique uniquement 440 millions de jeunes supplémentaires seront disponibles sur le marché de l'emploi. Pour

faire face à ces défis démographiques et économiques, une perspective qui assure la subsistance à long terme et attractive pour les jeunes doit être aussi créée dans le milieu rural et notamment dans le secteur agricole. À cet effet, les cadres politiques internationaux et nationaux qui priorisent en particulier le milieu rural et permettent également à la grande partie des jeunes en tant que paysans et paysannes de produire les denrées à l'aide des technologies et machines agro-écologiques adaptées ou d'exercer une activité rémunératrice dans le secteur de transformation artisanale.

4.7 Promouvoir la formation, la vulgarisation agricole et la recherche agronomique

La formation, le savoir, la formation professionnelle et la vulgarisation agricole sont essentielles pour un modèle économique durable et un revenu sûr. Le partage libre du savoir et des expériences est pour cela prioritaire de même que la protection et le perfectionnement constructif et la diffusion du savoir traditionnel. Les méthodes de vulgarisation qui sont adaptées aux conditions locales telles que le conseil relatif à l'agriculture en langue locale, le conseil de paysan à paysan, de paysanne à paysanne et le conseil à travers les associations et coopératives. Pour garantir le soutien systématique des agriculteurs et agricultrices à travers un conseil adapté à l'agriculture, on doit former assez de personnel agricole spécialisé dans les méthodes agroécologiques et participatives. On doit sortir des sentiers battus dans le cadre de la formation agricole non universitaire pour rendre possible les offres de formation permanentes et stables pour la qualification professionnelle dans le secteur agricole, et pour rendre également l'agriculture attractive pour la jeunesse. Les agriculteurs et agricultrices ont besoin d'une meilleure formation afin de connaître et de comprendre leurs options. La formation et la vulgarisation devraient également inclure des connaissances sur l'amélioration de la transformation, du stockage, du transport, de la commercialisation des aliments et sur une alimentation équilibrée.

La recherche agronomique doit être orientée vers ceux qui jusqu'ici, en ont le moins profité : les familles d'agriculteurs/agricultrices démunies et pauvres. Elle doit s'appuyer sur les besoins sociaux, économiques, écologiques et les connaissances de la population paysanne locale et se consacrer fortement à la pression grandissante exercée sur les ressources naturelles et les effets du chan-

gement climatique. Pour améliorer la durabilité écologique et sociale de l'agriculture, les approches agro-écologiques doivent être placées au centre de la recherche agronomique.

4.8 Améliorer l'économie rurale et la commercialisation

L'agriculture paysanne doit s'inscrire dans une approche globale du développement rural. En fonction de la situation locale et régionale respective, on accorde la priorité à la stabilisation de l'économie rurale de subsistance et/ou en la complétant à travers une production marchande écologiquement viable. Les programmes agricoles doivent donner la priorité à la production des denrées pour les marchés locaux. Les modèles agricoles durables qui ne mettent pas les familles des petits agriculteurs en état de dépendance vis-à-vis de l'industrie agricole doivent, à cet effet, être privilégiés. Parallèlement à la promotion des petites exploitations agricoles, la transformation locale et régionale et la commercialisation des produits agricoles doivent être soutenues. À travers ces dernières, la création de la valeur augmente en milieu rural, les pertes après récolte sont réduites et les emplois et revenus non agricoles sont créés. La création des organisations paysannes et coopératives et les systèmes d'épargne et de crédit adaptés surtout aux groupes de population pauvres sont particulièrement importants. Un meilleur accès au marché peut aussi être le résultat d'une coopération avec des entreprises privées, dans la mesure où les intérêts et le pouvoir de négociation des agriculteurs et agricultrices sont pris en compte et les risques liés à l'intégration du marché sont minimisés. Leur influence par exemple sur la formation des prix devrait être renforcée, les contrats de vente équitables doivent être garantis et les pratiques commerciales déloyales doivent être évitées. La construction des marchés stables et des chaînes de création de valeur locales renforce les forces de production sociales sur place et offre des perspectives d'avenir aux jeunes. On doit penser aux répercussions écologiques lors de la promotion des activités économiques. Les projets ayant un objectif économique équitable et durable doivent bénéficier d'un soutien particulier.

4.9 Promouvoir la pêche artisanale et l'aquaculture durable

La pêche artisanale sur les rivières, lacs et côtes assure l'alimentation et un revenu dans de nombreux pays en développement.

Environ 20 millions de pêcheurs et pêcheuses vivent à l'échelle planétaire de la pêche artisanale, environ 40 millions, surtout des femmes, travaillent très souvent sur place dans la transformation et le commerce. Le poisson représente un apport important en protéines et contient des proportions relativement élevées en micronutriments et vitamines qui sont importants pour une alimentation saine. Cependant les pêcheurs et les populations n'ont accès qu'à 50 % de la pêche mondiale respectivement comme source de revenu ou denrées alimentaires. 1 % de la flotte de pêche mondiale, soit environ 30.000 chalutiers industriels pêchent l'autre moitié du stock de poissons en mer pour approvisionner les marchés lucratifs du poisson au Japon, aux Etats Unis et en Europe – sans tenir compte de la pêche clandestine pratiquée dans le secteur informel. La pêche industrielle a surtout vidé beaucoup de mers de leurs poissons. Cette surpêche (pêche excessive) menace de décimer rapidement les captures qui stagnent depuis 15 ans. Celle-ci touche les espèces qui sont importantes pour la pêche artisanale et la sécurité alimentaire des groupes de population à faibles revenus. D'importantes quantités d'espèces riches en matières grasses (harengs et anchois) sont tuées et jetées par-dessus bord afin que les poissons nobles puissent être stockés dans le navire de pêche pour les pays développés. Ceci entraîne des dégâts écologiques dévastateurs sur les côtes au niveau des zones de pêche et par ricochet une baisse énorme du nombre de captures de la pêche artisanale.

Les écosystèmes aquatiques et maritimes sont cependant menacés par d'autres attaques. La mortalité piscicole est de plus en plus massive dans les fleuves pollués à base des eaux issues de la production industrielle et agricole. Les lacs manquent d'affluents ou de bancs de poissons parce que les barrages ou les changements climatiques les ont dépouillés. La pollution marine due aux produits chimiques et à la présence des particules en matière plastique, mais aussi des grands projets à proximité de la côte ou les aménagements touristiques accompagnés de la destruction des ports de débarquement réduisent la quantité de capture de la pêche artisanale. Une extension des zones maritimes protégées, l'épuration des eaux, plus de

droits de participation pour les grands projets, une meilleure gestion des pêches artisanales et les droits d'accès privilégiés pour la pêche artisanale sont les principaux objectifs des groupes de pression relatifs à la préservation de la pêche artisanale. En cas d'exploitation durable des zones de pêche, les poissons peuvent davantage demeurer ou devenir l'une des ressources protéinées la plus rentable et la plus précieuse sur le plan écologique.

La part de l'aquaculture – l'élevage contrôlé des poissons et crustacés dans les mers, étangs, rivières et champs inondés – dans la production du poisson à l'échelle mondiale est passé de 3 millions l'année à 41 millions de tonne au cours des 30 dernières années. Ce faisant, l'élevage des crevettes et crustacés précisément dans les pays en développement cause des dégâts écologiques dévastateurs, détruit les forêts de mangroves et salinise les sols. En plus, les conditions de travail inhumaines sont imposées aux femmes et enfants dans la recherche des larves ou dans le traitement des crevettes.

Étant donné l'intérêt économique de la pêche et sa contribution à la sécurité alimentaire est systématiquement sous-estimé, la pêche artisanale et surtout les capacités personnelles et institutionnelles à cet effet devraient être renforcées afin que les pêcheurs/pêcheuses puissent exercer une influence sur l'exploitation de leurs ressources maritimes et terrestres.

Les « Directives de la FAO sur la protection de la pêche à petite échelle » montrent comment la pêche artisanale peut être promue de façon participative et durable et être intégrée dans les stratégies nationales. Lors de la restauration des moyens d'existence après les catastrophes, une pisciculture artisanale adaptée, avec des espèces non carnivores devrait être soutenue. La pisciculture écologiquement intégrée devrait être promue au sein des institutions de développement comme une option durable pour la sécurité alimentaire rurale.

4.10 Concevoir équitablement les conditions cadres internationales et nationales

4.10.1 Le droit à l'alimentation comme principe directeur de la politique agricole nationale et internationale

La raison pour laquelle l'agriculture paysanne reste en deçà de ses possibilités est liée au cadre politique au niveau global, régional et national qui est surtout adapté à une agriculture industrielle à grande échelle. Les familles des agriculteurs et agricultrices ont besoin d'être protégées contre le Dumping, les déferlements d'importation et d'autres formes d'importation inéquitables à bas prix, les politiques agricoles unilatérales et contre le pouvoir de marché des sociétés internationales. Pour ce faire, les politiques agricoles, d'investissement, commerciales et la coopération internationale pour la lutte contre la faim et l'aide agricole doivent être davantage orientées vers les besoins locaux des familles des petits paysans. Depuis le sommet mondial de l'alimentation de 1996, il a été davantage convenu qu'une responsabilité en matière des droits humains incombe à chaque État afin de s'occuper des personnes souffrant d'une faim aiguë ou chronique. Les «Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale» de la FAO (2004) soulignent la responsabilité et les possibilités des États de créer des conditions dans le cadre de leur politique agricole et économique afin que beaucoup d'hommes et de femmes puissent, si possible, se nourrir eux-mêmes. En dépit de ces directives, la recommandation politique de déréglementation et d'ouverture de marché de la Banque Mondiale et de l'OMC, couplée au désintérêt des gouvernements nationaux à investir dans l'agriculture et le développement rural, a contribué à ce que les paysans et les paysannes constituent davantage la moitié des personnes souffrant de faim. Par conséquent, ces pays étaient vulnérables dans la crise alimentaire mondiale de 2007/08, lorsque les prix des denrées alimentaires ont grimpé sur le marché mondial et que, par la suite, les principales nations exportatrices des denrées agricoles ont réduit leurs exportations afin d'approvisionner d'abord leur propre population à bas prix. La crise a soudainement démontré l'importance du développement rural, d'une agriculture familiale et d'une suffisante de denrées dans son propre pays.

La faible « Global Governance » a été aussi perceptible dans le domaine de l'alimentation mondiale et du développement agricole international. La FAO n'a pas pu coordonner un soutien rapide parce qu'elle n'avait pas prévu l'ampleur de la crise et il lui manquait la légitimité d'unir et de motiver les acteurs et actrices au niveau international. Du fait que les chiffres sur la faim aient dépassé le milliard, l'idée de créer une institution centrale de gestion et de coordination des crises graves s'est accrue.

À cet effet, l'actuel Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a reçu un nouveau mandat en 2009 : un comité politiquement renforcé doit non seulement coordonner le travail des organisations des Nations Unies, mais aussi l'engagement d'autres organisations telles que la Banque mondiale, les donateurs bilatéraux de la coopération au développement, la société civile, les organisations non-gouvernementales et mettre en œuvre des concepts réciproquement harmonisés. Avec la réforme de la CSA, un mécanisme de participation de la société civile (Mécanisme de la Société Civile (MSC) pour les relations avec le Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale) a été mis sur pied en 2009 au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, auquel Pain pour le Monde et quelques organisations partenaires participent activement.

Un défi est que les organisations telles que la Banque mondiale veulent elle-même jouer un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire mondiale de même qu'un nombre croissant d'initiatives autonomes du secteur privé et des fondations philanthropiques. C'est ainsi que la Fondation Bill et Melinda Gates qui travaille en étroite collaboration avec Monsanto, essaie par exemple de réorganiser avec de gros moyens financiers le marché de semence africain. Pour Pain pour le Monde, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) constitue actuellement avec son Mécanisme de la Société Civile pour les relations avec le Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale (MSC) le comité de pilotage le plus inclusif de la communauté internationale travaillant à l'éradication des problèmes d'alimentation qui sévissent au niveau mondial et dont l'autorité ne doit pas être affaiblie à travers d'autres initiatives étatiques ou privées.

Mais le rôle le plus important de la sécurité alimentaire viendra toujours des États nationaux eux-mêmes. Ils sont responsables de la politique appliquée en milieu rural, de l'assertivité des procédures dans un État de droit et des

priorités qui sont poursuivies dans le cadre de la politique agricole nationale.

Les développements internationaux et accords tels que l'accord agricole de l'OMC, la spéculation sur les matières premières agricoles ou la politique agricole de l'UE peuvent cependant influencer de façon significative le cadre de la politique nationale, par exemple dans la politique commerciale extérieure, aussi bien en matière de fixation des droits de douane qu'en terme de subventions.

4.10.2 L'Accord agricole dans l'OMC

Les partisans de la libéralisation du commerce agricole argumentent que la libre circulation des marchandises garantit la sécurité alimentaire d'un pays. Cependant, ces attentes ne sont pas comblées pour les pays en voie de développement. D'une part, seuls quelques grands pays exportateurs de produits agricoles tels que l'Argentine et le Brésil en profitent; de nombreux pays asiatiques et africains qui avaient déjà des préférences commerciales doivent essuyer des pertes à travers la libéralisation. Les pays en développement dans l'ensemble profiteraient le plus si les pays développés et non pas eux libéralisaient leur politique agricole et commerciale.

Même si les pays en voie de développement jouissaient pleinement de tous les droits spéciaux et préférentiels, les pays en voie de développement à faibles revenus avec un secteur agricole dominant feraient toujours partie des perdants de la libéralisation, car la productivité des agriculteurs et agricultrices qui produisent souvent sur des sols marginaux n'augmente en principe pas, en raison de la concurrence avec l'agriculture mondiale, si elle ne bénéficie pas d'un soutien particulier.

Cela vaut aussi pour les Accords bilatéraux de libre-échange qui ont été conclus voire négociés depuis l'échec du cycle de Doha de l'OMC entre les pays développés et les pays en voie de développement comme par exemple les Accords de partenariat économiques APE entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique).

L'accord agricole de l'OMC définit certes la sécurité alimentaire comme un objectif reconnu, cependant les règles en vigueur de l'OMC sont peu appropriées pour l'agriculture, pour contourner de façon constructive la pénurie alimentaire, les prix de plus en plus élevés et les investissements étatiques nécessaires en faveur de la sécurité alimentaire et doivent par conséquent être réformées.

Les règles relatives à la suppression du soutien agricole en sont un exemple. Il serait impératif pour les pays en voie de développement d'accroître leurs dépenses relatives à la production de denrées et à l'implémentation des programmes de sécurité alimentaire.

L'accord agricole prescrit cependant que toutes les mesures de soutien devraient être supprimées selon une formule établie à moins qu'elles ne soient pas génératrices de distorsions ou ne le sont que minimalement. Ceci concerne aussi les réseaux de sécurité alimentaire, les programmes de protection sociale et le stockage des réserves qui en temps de pénurie sont d'une nécessité impérieuse au regard aussi bien de la situation alimentaire incertaine dans beaucoup de pays en voie de développement que de la haute volatilité des prix agricoles sur le marché mondial.

De ce fait, l'OMC ne devrait pas, à l'avenir, considérer les mesures liées aux politiques agricoles qui visent la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté de même que la protection de l'environnement comme des obstacles au commerce. La libéralisation déclenchée par les contrats commerciaux ne doit pas aller à l'encontre des objectifs du développement durable énoncés dans l'Agenda 2030.

4.10.3 Spéculation avec les matières premières agricoles

Les crises alimentaires vont souvent de pair avec les crises financières mondiales. En 2007/2008, les prix sur les marchés de contrats à terme pour les denrées ont augmenté juste au moment où la confiance placée dans la bourse et l'immobilier s'est effondrée. D'énormes volumes de financement ont été réaffectés, on a aspiré à de nouvelles possibilités de placement dans les industries extractives et dans la spéculation sur les marchés à terme des marchandises. Les intérêts particulièrement faibles permettent au capital financier de rechercher des placements rentables et peuvent influencer fortement les prix des terres et les matières premières agricoles.

Les marchés financiers, le marché à terme des marchandises et la spéculation ne sont pas en soi répréhensibles. Cependant, des réglementations restrictives sont nécessaires en vue de d'endiguer l'impact néfaste de la spéculation sur les denrées alimentaires, car la spéculation est susceptible de renforcer la volatilité des prix et d'influencer les marchés réels. Le renforcement artificiel des fluctuations procure des bénéfices importants aux spéculateurs au détriment des agriculteurs et consomma-

teurs/consommatrices. Une hausse des prix fulgurante, fondée uniquement sur la spéculation peut renforcer ou provoquer la faim et l'insécurité alimentaire.

La fluctuation (volatilité) des prix des denrées alimentaires sur les marchés réels ou les marchés à terme des marchandises résulte de diverses causes:

Le temps, les développements politiques, la conjoncture, la consommation, la politique monétaire et les quantités des réserves alimentaires mondiales. Lorsque de grandes pertes dans les récoltes et des arrêts des exportations s'annoncent ou se réalisent, on observe une nervosité des prix sur les marchés à terme des marchandises. Bien que les aliments de base d'origine locale dans les pays en voie de développement tels que le sorgho, le millet et les racines comestibles ne soient pas commercialisés sur le plan international, le développement sur le marché mondial peut aussi y exercer des influences négatives comme le montrent les exemples du Cameroun, Ghana et Congo: pendant la crise alimentaire de 2007/08, plusieurs consommateurs/consommatrices avaient substitué les produits importés chers par des denrées locales bon marché. Cette nouvelle demande avait entraîné la hausse des prix intérieurs. Les agriculteurs/agricultrices espéraient de nouvelles chances pour la commercialisation locale par la suite. C'est alors que les prix chutèrent à nouveau. Un an plus tard les paysans ne pouvaient ni vendre leurs rendements des récoltes ni rembourser les crédits.

Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne devrait, de commun accord avec la communauté internationale s'engager à endiguer la spéculation sur les denrées alimentaires. Les indices de matières premières ne devraient pas intégrer des denrées alimentaires dans leur portefeuille: Seuls les opérateurs actifs dans le domaine du commerce agricole devraient être admis sur les marchés à terme des marchandises.

4.10.4 Politique de l'Union européenne sur l'agriculture et les matières premières

L'UE étant devenue le premier importateur et exportateur mondial de produits agricoles, les décisions politiques prises par l'UE et ses États ont un impact significatif sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement, compte tenu notamment des exigences élevées en matière d'importation d'aliments pour animaux, d'une part, et des exportations excessives, par exemple de résidus de poulet, d'autre part. De même, les effets environnementaux, so-

ciaux et nutritionnels des importations de cultures énergétiques pour la production de biocarburants de l'UE dans les pays en croissance sont pratiquement ignorés dans la législation de l'UE. Malgré la nécessité de cohérence et l'engagement politique de lutter contre la faim, les préoccupations européennes restent plus importantes que les priorités de la politique de développement. L'initiative de l'UE "Tout sauf les armes", dans le cadre de laquelle elle a presque entièrement ouvert ses marchés agricoles aux 48 pays les plus pauvres, montre que l'UE peut également jouer un rôle constructif dans les relations avec les pays en développement. Toutefois, la politique agricole de l'UE dans son ensemble devrait être davantage guidée par le modèle d'une agriculture écologiquement durable, multifonctionnelle et diversifiée, qui assume sa responsabilité envers les producteurs et les consommateurs de l'Union européenne, mais aussi envers les populations des pays en développement. Les aspects suivants devraient être pris en compte:

- Les paiements directs aux agriculteurs européens ne doivent pas fausser les échanges et les exportations ne doivent pas être effectuées par des méthodes de dumping.
- Avec les prix élevés du marché mondial, les pays en développement devraient avoir la possibilité de mobiliser leur propre potentiel agricole. L'UE devrait s'abstenir d'exporter des offensives si elles affectent les pays en développement.
- L'UE devrait promouvoir des réformes dans les accords commerciaux internationaux qui donnent aux pays en développement la possibilité de promouvoir la sécurité alimentaire plutôt que de simplement ouvrir les marchés aux intérêts européens en matière d'exportation.
- La transition énergétique nécessaire dans l'UE doit être conçue de telle sorte que la production de biomasse des pays en développement ne soit pas massivement utilisée.
- Les "Directives volontaires sur le droit à l'alimentation" devraient guider le commerce agricole de l'UE avec les pays en développement.
- Un mécanisme de plaintes doit être offert aux pays en développement pour amener les pratiques commerciales anti-développement à la négociation.

La réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement agricole devraient être des objectifs prioritaires et cohérents de l'action du gouvernement mais également des objectifs de développement durable non-pas seulement au sein de l'UE, mais également en République fédérale d'Allemagne.

4.10.5 Politique agricole et alimentaire nationale

La politique agricole et le développement rural sont une fois de plus des questions centrales pour la communauté des donateurs et les pays en développement. Toutefois, les modèles de développement agricole et les approches novatrices en matière de projets, qui se préoccupent particulièrement de l'appui des petits agriculteurs, n'ont reçu jusqu'à présent que peu de soutien. Il s'appuie sur des initiatives du secteur privé pour lutter contre des décennies de sous-investissement dans le développement rural. Souvent, l'État n'a qu'un rôle d'accompagnement, l'orientation libérale du marché détermine l'orientation. L'État est nécessaire pour la sécurité sociale de base, pour le fonctionnement des marchés, pour les conditions-cadres juridiques pour l'introduction de la technologie et comme partenaire de coopération pour les partenariats public-privé. Toutefois, les investissements dans les infrastructures publiques sont particulièrement nécessaires pour donner aux producteurs et productrices défavorisés des chances équitables de participer au marché. Étant donné que la majorité des pauvres et des personnes souffrant de la faim dans le monde vivent dans des zones rurales en tant que petits agriculteurs/agricultrices, les investissements des petits agriculteurs/agricultrices et leur soutien par le biais d'une infrastructure soutenue par l'État sont particulièrement importants. L'augmentation des revenus de ces groupes de population est essentielle pour lutter efficacement contre la faim. Les mesures suivantes sont nécessaires:

- Les États devraient continuer de disposer d'instruments régionaux spécifiques pour influencer les évolutions du marché qui vont à l'encontre de la sécurité alimentaire, car une approche purement marchande ne répond pas aux défis du développement rural et de la sécurité alimentaire.
- Le transfert de technologie devrait être orienté vers des formes d'utilisation durable. L'approche agro-écologique et la participation globale des agricul-

teurs/agricultrices peuvent mieux soutenir les exploitations agricoles défavorisées.

- La politique agricole ne doit pas seulement impliquer de grands producteurs et productrices agricoles efficaces, mais autant de producteurs et productrices agricoles que possible, car de nombreux ménages agricoles pauvres sont aussi économiquement à peine capables de se développer. Elle doit tenir compte de la participation des groupes de population rurale marginalisés, en particulier les femmes. Ces groupes ne peuvent être atteints que par des mesures sociales. Les programmes ciblant des groupes spécifiques pour les petits agriculteurs/agricultrices devraient donc être liés à des mesures de sécurité sociale de base et à des investissements dans le développement régional général et dans les biens publics ruraux (éducation, santé, approvisionnement en eau, stockage public).
- Une vente rapide des ressources nationales à des sociétés étrangères doit être contrecarrée par une politique d'octroi de concessions. Il s'agit notamment des règles relatives aux appels d'offres publics, à l'aménagement du territoire, à la sauvegarde des droits fonciers traditionnels et à la transparence. Les programmes de partenariat public-privé doivent s'inscrire dans des stratégies de commercialisation et de transformation saines, en mettant l'accent sur le marché intérieur.

4.10.6 Normes alimentaires

L'influence des entreprises dans le système alimentaire mondial doit être réduite et les concentrations de pouvoir dans les chaînes de valeur doivent être évitées. Cela s'explique par le fait que les chaînes de vente au détail internationales influencent de plus en plus la chaîne de valeur de la production alimentaire dans les pays en développement. Pour leurs produits faisant l'objet d'un commerce international, les entreprises ne fixent pas seulement des normes pour la sélection des semences, l'utilisation d'engrais ou de pesticides, pour toutes les étapes du processus jusqu'à la récolte, pour les conditions d'entreposage et les rapports. Elles classifient également les produits pour la fixation du prix. C'est le cas depuis longtemps pour les produits tropicaux classiques comme le café, le thé ou le cacao. Une nouveauté consiste en l'inclusion de petits producteurs et productrices dans les pays en développement pour la culture de fruits et légumes destinés aux marchés des pays industrialisés. Ces petits producteurs et productrices doivent répondre aux mêmes normes multiples que leurs

collègues des pays industrialisés. Ces exigences ne peuvent souvent être satisfaites que par quelques producteurs/productrices ayant reçu une formation. Les demandes sans cesse croissantes sur les produits, souvent demandées par les consommateurs et consommatrices dans les pays industrialisés, conduisent à la formation d'une élite des agriculteurs/agricultrices et à l'exclusion des producteurs et productrices ruraux les plus pauvres des marchés lucratifs. La standardisation de la production alimentaire exacerbe cette exclusion en faisant des exigences des chaînes de valeur internationales la référence pour les chaînes de supermarchés locaux. Dans les pays émergents et en développement où la proportion de la classe moyenne est plus élevée, les chaînes de distribution internationales gagnent de plus en plus de terrain. Même s'ils incluent des offres d'approvisionnement local dans leur assortiment, ils forcent leurs petits fournisseurs/fournisseuses à respecter leurs directives internationales standard.

Les gouvernements et les institutions donatrices négligent systématiquement le développement des marchés informels existants. Non seulement ils détruisent les opportunités de revenus pour des millions de petits producteurs et productrices, mais ils réduisent aussi la diversité alimentaire saisonnière d'une population à faible revenu au profit d'aliments transformés et souvent importés. Il serait nécessaire de tenir compte des réglementations légales des groupes fixant les normes à l'instar des conditions actuelles de production paysanne à petite échelle au regard des critères de satisfaction à ces normes. Les engagements en matière de formation et de soutien doivent également permettre aux producteurs et productrices les plus pauvres de bénéficier des chaînes de valeur définies. Pour ce faire, les autorités étatiques et les groupes commerciaux peuvent s'appuyer sur de nombreuses années d'expérience dans le commerce équitable, qui a réussi, malgré la forte volatilité des marchés mondiaux, à garantir à long terme des revenus aux agriculteurs/agricultrices.

4.11 Assurer la sécurité alimentaire dans les zones urbaines et développer l'agriculture urbaine

Disposer d'un revenu de subsistance constitue la base la plus importante pour alimenter la population urbaine. À cet effet, un salaire minimum équitable est une condition importante. Toutefois, une grande partie de la population

des villes des pays en développement, en particulier les femmes, est employée dans le secteur informel, en dehors des structures salariales et sociales fixes. De plus, beaucoup n'ont pas accès à un logement sûr, à des soins de santé adéquats et de haute qualité, à de l'eau potable propre et à des installations sanitaires. Elles sont particulièrement sujettes aux crises et menacées par la sous-alimentation et la malnutrition. Les mesures génératrices de revenus et de sécurisation des revenus servent donc directement la sécurité alimentaire, tout comme l'engagement de sécuriser le logement avec des infrastructures de base, la promotion du travail coopératif, le renforcement des droits du travail, le travail des groupes de pression et le développement des systèmes de sécurité sociale. Les programmes de sécurité sociale assurent la sécurité alimentaire, en particulier pour les personnes ayant une capacité d'auto-assistance limitée (les personnes âgées et les personnes handicapées). En outre, des programmes de sécurité sociale fiables soutiennent la production de denrées alimentaires, puisque la sécurisation non saisonnière des moyens de subsistance augmente aussi bien la volonté des producteurs/productrices de prendre des risques que leur capacité d'investir.

En ville, la nourriture doit être disponible de manière suffisante, saine et abordable. Cela nécessite des systèmes de production, de transport, de stockage et de commercialisation qui fonctionnent bien. C'est surtout dans le cas des produits frais qu'il faut viser la production alimentaire à proximité de la ville. Les pertes post-récolte élevées peuvent être réduites par des méthodes de conservation appropriées. Le bon fonctionnement des chaînes du froid revêt ici une importance particulière. Beaucoup de citadins/citadines veulent planter eux-mêmes une partie de leur nourriture. Pour cela, il est nécessaire de créer un espace urbain ou suburbain pour l'horticulture urbaine et l'élevage de petits animaux. Les systèmes de culture peu encombrants pour l'agriculture urbaine doivent davantage être développés et de nouveaux espaces doivent être développés (jardins sur les toits, culture fruitière dans les parcs et les installations récréatives). De plus en plus, les consommateurs et consommatrices urbains veulent savoir où est produite leur nourriture quotidienne et comment elle est produite. C'est pourquoi de nouvelles formes de mise en réseau et de coopération entre producteurs/productrices et consommateurs/consommatrices émergent dans le monde entier. Les systèmes de cageot, l'agriculture soutenue par la communauté (Community Supported Agriculture), l'agriculture solidaire, le commerce équitable servent un approvisionnement alimen-

taire urbain transparent et durable et sont des éléments importants des systèmes alimentaires, qui se caractérisent également par des processus décisionnels démocratiquement légitimés et des " conseils alimentaires " et doivent donc être davantage développés.

4.12 Assurer la sécurité alimentaire en cas de conflit et de catastrophe

La sécurité alimentaire fait partie intégrante de l'aide humanitaire. L'objectif est de fournir aux populations une alimentation suffisante, sûre et nutritive à court et moyen terme avant, pendant et après une crise humanitaire ou une catastrophe. Dans le domaine humanitaire, la sécurité alimentaire est considérée en rapport avec les conséquences des catastrophes naturelles et des conflits. Une attention particulière est accordée aux crises complexes de longue durée. Dans les régions souffrant d'insécurité alimentaire chronique, seules les lacunes aiguës qui ne peuvent être comblées par des mesures axées sur le développement sont comblées. Dans les conflits violents, les catastrophes naturelles soudaines ou à évolution lente, l'aide humanitaire accorde la priorité aux ménages et aux individus particulièrement vulnérables.

Les mesures nutritionnelles doivent être mises en œuvre en temps voulu, en fonction des besoins et dans une mesure suffisante. Une attention particulière doit être accordée à la prise en charge des enfants et des femmes. L'alimentation doit être conforme aux habitudes et préférences alimentaires locales et un accès suffisant doit être assuré par la disponibilité de denrées alimentaires sur le marché et sur les terres agricoles. La priorité est donnée aux achats locaux. Les ressources appropriées pour soutenir la population affectée doivent être soigneusement sélectionnées (par exemple, choisir entre les denrées alimentaires de base et complémentaires, les systèmes basés sur des bons, les systèmes monétaires avec ou sans). En outre, des mesures spéciales peuvent être mises en œuvre, par exemple en créant des jardins d'urgence, des communautés coupées du monde extérieur peuvent être approvisionnées en nourriture pendant les combats simultanés sur le territoire et les excédents peuvent être vendus sur le marché local.

Programmes de développement en cas de conflits

De nombreux partenaires travaillent dans des pays touchés par des crises et des violences durables (par exemple la Corne de l'Afrique) et maintiennent également des programmes de développement structurel dans le secteur alimentaire. Dans de nombreux cas, l'insécurité alimentaire liée à l'exclusion systématique de certains groupes et à la répartition inégale des ressources figurent parmi les principales causes de conflit et de violence: par exemple, les affrontements violents entre éleveurs/éleveuses migrants et agriculteurs/agricultrices installés, les attaques contre d'autres groupes ethniques et la violence contre les réfugiés/réfugiées et les personnes déplacées. Les programmes de développement dans le secteur alimentaire ne doivent donc plus alimenter les conflits, mais doivent avoir un effet d'équilibrage. Il s'agit d'identifier les causes des conflits et de mettre en œuvre des mesures sensibles, par exemple en tenant compte des besoins des différents groupes d'utilisateurs/utilisatrices pour des ressources rares et en développant de nouveaux modèles capables de compromis, tels que l'utilisation conjointe des terres. Il est également nécessaire de créer un cadre juridique pour régler et résoudre d'un commun accord les différends en matière de sécurité alimentaire et d'utilisation des ressources naturelles. Dans les pays dépourvu de l'état de droit et d'une indépendance du pouvoir judiciaire, il peut s'agir de mécanismes extrajudiciaires, de procédures de plainte et de conciliation, dont certaines existent déjà traditionnellement sur le plan local ou doivent être nouvellement établies.

Sécurité alimentaire et consolidation de la paix

La lutte contre la faim ne peut être efficace et durable que si la coopération au développement et l'aide humanitaire sont conçues de manière à être sensibles aux conflits, y compris dans le domaine de la sécurité alimentaire, et combinées à des mesures de consolidation de la paix. Pour parvenir à une paix et à une sécurité alimentaire durables, il faut surmonter les causes principales de la violence, à l'instar du conflit sur la disponibilité des ressources naturelles. Pour la population locale, assurer la survie de la famille après avoir subi des violences est souvent étroitement lié à la sécurité alimentaire et à l'accès aux ressources. Pour obtenir un succès durable, il faut surmonter l'inégalité et la marginalisation de certains groupes et envisager des mécanismes de négociation pour la résolution non violente des conflits avec les acteurs/actrices locaux de paix. Les femmes et leurs besoins spécifiques doivent faire l'objet d'une attention particulière en terme

de sécurité alimentaire pour leurs familles, mais aussi en terme d'accès et de contrôle des ressources naturelles. Les acteurs/actrices internationaux doivent particulièrement impliquer les acteurs/actrices locaux et leurs points de vue, qui connaissent le contexte local dans sa complexité et les potentiels de conflit et de paix en relation avec le secteur alimentaire.

4.13 Garantir une alimentation saine et équilibrée

Les conditions d'une vie saine et le fardeau de la maladie continuent de diverger de façon alarmante entre le Nord et le Sud ainsi qu'entre les riches et les pauvres. Environ la moitié de l'humanité n'a même pas accès aux services de santé les plus élémentaires. Les interactions entre une alimentation inadéquate et les risques pour la santé sont souvent interdépendantes. De plus en plus de pays émergents et en développement sont touchés par la malnutrition. Une pénurie chronique de micro nutriments vitaux liée à la pauvreté rend les gens particulièrement vulnérables aux maladies. Une alimentation adéquate, culturellement adaptée et savoureuse qui maintient toutes les fonctions corporelles et vise à maintenir la santé nécessite non seulement des protéines, des graisses et des glucides, mais aussi des vitamines, des oligo-éléments, des aliments de lest et des minéraux. Au-delà de l'objectif visant à lutter contre la faim, il s'agit donc aussi d'éradiquer la "faim silencieuse" c'est-à-dire éradiquer la malnutrition chronique à l'aide des nutriments essentiels. Il s'agit notamment de surveiller d'un œil critique et de rendre publiques les actions des entreprises alimentaires internationales qui font une publicité agressive pour les aliments malsains, en particulier dans les pays les plus pauvres. Une carence nutritionnelle est particulièrement critique chez les femmes en début de grossesse et pour les bébés et les jeunes enfants jusqu'à l'âge de 24 mois. Les dommages à la santé causés chez ces jeunes enfants sont pratiquement irréversible dans l'avenir. Leur croissance peut être retardée (stunting), leurs capacités mentales peuvent être insuffisamment développées et leur résistance et leur performance peuvent être gravement altérées. Le "stunting" (retard de croissance) est un indicateur de malnutrition chronique. Les enfants sont trop petits pour leur âge parce qu'ils mangent trop peu ou pas assez de nourriture depuis longtemps. Cet indicateur se distingue de l'insuffisance pondérale aiguë ("émaciation") lorsque les enfants sont trop légers pour leur taille.

Les personnes mal nourries sont particulièrement vulnérables aux maladies et une alimentation équilibrée est vitale pour les personnes déjà affectées par la maladie, car elle renforce le système immunitaire et favorise la tolérance aux médicaments. Les programmes agricoles doivent donc aussi avoir un effet ciblé contre la malnutrition. L'agriculture à petite échelle et la pêche artisanale peuvent contribuer de manière significative à une alimentation saine. Elles peuvent fournir une alimentation humaine équilibrée grâce à la production d'une grande variété d'aliments, à l'élevage écologique, à l'aquaculture et à la pêche durable. Comme de nombreuses espèces végétales riches en nutriments ont disparu au cours des dernières décennies, il est nécessaire de relancer les anciennes cultures et les variétés adaptées à la région. Cependant, des compléments alimentaires et l'enrichissement en micronutriments ou l'administration ciblée de micronutriments à des groupes nécessiteux peuvent également être nécessaires pour lutter contre la faim dans les situations aiguës. De telles mesures ne doivent cependant pas être utilisées comme le seul moyen, mais doivent être combinées avec des efforts pour assurer une véritable diversité alimentaire pour tous. L'éducation à la nutrition et à la santé doit être ancrée dans les programmes scolaires et de formation afin de transmettre les connaissances nutritionnelles. Dans les programmes d'éducation familiale, les connaissances sur la bonne nutrition peuvent également être enseignées en dehors du système d'éducation formelle.

4.14 Renforcer de la sécurité sociale

Les systèmes de sécurité sociale fournissent des prestations - monétaires ou non monétaires - qui servent à assurer les moyens de subsistance des hommes et des femmes - même dans des situations de vie telles que la maladie, la perte de revenu, les accidents, la vieillesse, l'invalidité. Actuellement, environ 80 % de la population mondiale ne bénéficie d'aucune protection contre les conséquences négatives de la maladie, de la vieillesse ou du chômage. Les crises telles que les mauvaises récoltes, la surpêche, les catastrophes naturelles et les conflits menacent également la sécurité alimentaire d'individus, de familles ou de groupes de population entiers. Afin d'assurer la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et de réduire la faim, les systèmes sociaux étatiques sont indispensables:

- Les mesures de sécurité sociale favorisent directement l'accès à la nourriture par l'augmentation et la conti-

nuité du revenu disponible. Cela est particulièrement important dans le contexte du revenu saisonnier. Les transferts sociaux sont généralement utilisés principalement pour la nutrition.

- La sécurité sociale augmente également le potentiel de survie en cas de crises telles que les mauvaises récoltes, car il n'est pas nécessaire de recourir à des stratégies de survie, qui à leur tour mettent en danger la préservation des moyens de subsistance à long terme tels que la vente de biens ou de moyens de production.
- Les programmes de sécurité sociale favorisent également la production de denrées alimentaires dans un contexte de petits exploitants/exploitantes, étant donné que la volonté d'investir des ressources financières dans la production agricole augmente considérablement.

Jusqu'à présent, les prestations de l'État ont souvent été liées à des conditions, comme la détermination des besoins au moyen d'un seuil de pauvreté. D'autres conditions peuvent inclure la fréquentation scolaire ou la participation à des examens de santé préventifs et à des campagnes de vaccination. Le problème ici est que, même avec des méthodes différenciées, les groupes cibles ne peuvent souvent pas être atteints de manière globale, par exemple si des examens médicaux doivent être prouvés comme condition préalable à l'obtention de prestations sociales, mais que les établissements de santé correspondants ne peuvent pas être atteints. C'est pourquoi il est également question de services inconditionnels, qui nécessitent une charge administrative beaucoup moins lourde, dont le financement pourrait être financé par des taxes ou l'utilisation de fonds générés dans d'autres domaines tels que l'exploitation minière, la taxe sur les transactions financières, les taxes touristiques entre autre.

4.15 Intensifier le travail d'éducatif et de relations publiques en vue d'une révolution agricole et alimentaire dans le Nord

Les consommatrices et les consommateurs devraient être soutenus dans la prise en compte des aspects écologiques, sociaux et éthiques dans leurs décisions de consommation par le biais d'un travail d'éducatif et de relations publiques et de l'étiquetage correspondant des produits (certification). La consommation durable doit être compatible avec

l'environnement, durable, socialement juste et saine et ne doit pas mettre en danger la sécurité alimentaire mondiale. Grâce à une "politique de panier d'achat" consciente, un nouveau style nutritionnel peut être spécifiquement établi et influencer les conditions d'approvisionnement et de production des aliments. Les acteurs/actrices qui déterminent le marché réagissent sensiblement aux besoins des clients tout en tenant compte des exigences du marché et adaptent le marché. Par exemple, l'offre de denrées alimentaires sans OGM n'a été mise en mouvement que sous la pression de la demande. Un style de nutrition durable peut se résumer par les mots clés "moins – autrement- mieux": "moins" signifie une réduction de la consommation des ressources. Cela commence dès la planification minutieuse de vos propres besoins afin que de grandes quantités de nourriture ne se retrouvent pas dans les ordures. La réduction de la consommation de poisson, de viande, de saucisses et de produits laitiers est un levier important pour parvenir à un revirement durable de la consommation. La réduction de la consommation de viande entraîne une diminution de l'impact climatique et une diminution de la consommation de ressources, comme les aliments pour animaux importés. La réduction de la consommation de poisson réduit la surpêche mondiale des océans. Cela permet de cultiver davantage d'aliments de base dans les pays en développement au lieu d'aliments pour animaux ou de pêcher des espèces de capture riches en protéines. Mais "moins" peut aussi se référer à la consommation d'énergie : Moins de marchandises emballées, moins de longs trajets d'achat et de transport, moins d'effort de pêche, moins d'énergie nécessaire à la production et au stockage des produits finis. "Autrement" signifie choisir les aliments non seulement en fonction de leur prix, mais aussi en tenant compte des aspects de durabilité et en achetant consciemment les produits appropriés: saisonnièrement, régionalement, écologiquement. "Autrement" inclut également la consommation de produits du commerce équitable. Cela sert aussi directement la sécurité alimentaire des producteurs et productrices. Le commerce équitable garantit de meilleures conditions commerciales et des prix à la production équitables. "Mieux" signifie plus de plaisir et de santé, par exemple lorsque l'attention est portée à la qualité de la viande et aux conditions de production ou aux techniques de pêche et aux zones de pêche. Mais il peut aussi s'agir de la redécouverte de la cuisine régionale avec une variété de produits végétaux, animaux ou aquatiques locaux et leur production locale. Avec une meilleure appréciation de la nourriture, une culture alimentaire différente peut aussi s'établir.

Un mode de nutrition durable devrait être promu par le biais d'un travail éducatif et de relations publiques. Ce faisant, il faut souligner les interrelations entre les politiques sociales, environnementales, agricoles, commerciales et dans le contexte de la politique du développement et du changement climatique. Des projets éducatifs et des campagnes menées conjointement avec des organisations gouvernementales, environnementales, de consommateurs/consommatrices, de paysans et paysannes et autres organisations de développement favorisent un processus de développement vers une consommation durable. Entre autres objectifs, l'amélioration de l'étiquetage des produits doit permettre aux consommateurs et consommatrices de pouvoir identifier plus facilement quels produits sont plus durables que les autres. Cet étiquetage, à l'instar du label biologique de l'UE, devrait être principalement prescrit

par les règlements-cadres de l'État. Les certifications et les normes privées peuvent aller plus loin et prouver la conformité à leurs normes par le biais d'audits externes indépendants. Cependant, ces certifications sont souvent onéreuses et ne sont pas abordables pour les agriculteurs/agricultrices. C'est pourquoi il est également nécessaire de développer des démarches de certification participative à faible coût, dans le cadre desquelles les producteurs/productrices agricoles se certifient mutuellement et une vérification externe est effectuée au hasard. Les prix des denrées alimentaires devraient également refléter les coûts réels de leur production. Cela peut se faire, par exemple, par le biais d'une taxe environnementale sur les produits particulièrement gourmands en ressources ou d'un taux de TVA réduit pour les aliments issus de l'agriculture biologique.

5. Conclusion

D'une manière générale on s'aperçoit à quel point les facteurs qui influencent la sécurité alimentaire sont complexes. Le capital financier international joue un rôle tout aussi important que le changement climatique, la préservation des ressources naturelles, le développement de la culture des plantes génétiquement modifiées à l'instar du soja, du coton ou du maïs, ou encore les changements d'habitudes alimentaires. Garantir la sécurité alimentaire et lutter contre la faim ne se résument pas seulement à une simple question d'apport calorique, mais aussi aux problèmes de dénutrition, malnutrition et suralimentation. Il apparaît également que tout programme visant uniquement à accroître la productivité agricole (au moyen des cultures génétiquement modifiées par exemple), et des investissements importants en faveur du développement rural sont voués à l'échec, s'ils ne renforcent pas la participation sociale des catégories affamées de la population et font de l'amélioration de leurs conditions de vie une priorité. À cet effet, un rôle important incombe aussi bien aux politiques agricoles, halieutiques et sociales qu'aux conditions-cadres internationales. Une mise en œuvre du droit à

l'alimentation, de la réduction du nombre de personnes affamées ne sera pas envisageable sans une réorientation de la lutte contre la pauvreté en milieu rural, du soutien accru des zones rurales et une politique sociale basée sur les droits. La solution aux problèmes complexes nécessite des approches complexes, intégrées et multisectorielles, qui tiennent aussi compte des aspects sociaux et écologiques. Pain pour le Monde, la Diakonie Aide d'urgence et leurs organisations partenaires s'engagent dans le cadre de leur programme, projet et du travail des groupes de pression pour la mise en œuvre du droit à l'alimentation, l'amélioration de la sécurité alimentaire et une meilleure souveraineté alimentaire, afin d'améliorer les conditions de vie des catégories de la population les plus touchées par la pauvreté et la faim. Les stratégies, approches et champs d'action décrits dans le présent document de stratégie et issus de leurs principes fondamentaux devraient servir de ligne directrice dans le cadre du programme et de la politique de Pain pour le Monde, de la Diakonie Aide d'Urgence et de ses partenaires dans le vaste domaine de la sécurité alimentaire.

6. Bibliographie

Agrar Koordination (2014): Das ist moderne Landwirtschaft! 1001 Möglichkeiten, 9 Milliarden Menschen zu ernähren. Hamburg: Forum für internationale Agrarpolitik FIA e.V.

https://www.agrarkoordination.de/fileadmin/dateiupload/PDF-Dateien/Broschuere/AK_Heft_Mod.Landwirtschaft.pdf

Albrecht, Stephan/Engel, Albert (2009): Weltagrарbericht. Synthesebericht. Hamburg: Hamburg University PressArbeitsgemeinschaft Frieden und Entwicklung (FriEnt) (2015) et. Al

<https://www.amazon.de/Weltagrарbericht-Synthesebericht-Stephan-Albrecht/dp/3937816682>

Arbeitsgemeinschaft Frieden und Entwicklung (FriEnt) et.al.: Eine Welt ohne Hunger in einer Welt voller Konflikte? Dokumentation der Podiumsdiskussion zum internationalen Friedenstag 2014. Bonn: FriEnt

[https://www.frient.de/publikationen/dokument/?tx_ggfilelibrary_pi1\[container\]=16&tx_ggfilelibrary_pi1\[action\]=show&cHash=0120c4206c4541397b3d77967729d2fe](https://www.frient.de/publikationen/dokument/?tx_ggfilelibrary_pi1[container]=16&tx_ggfilelibrary_pi1[action]=show&cHash=0120c4206c4541397b3d77967729d2fe)

Badgley Catherine et al (2007): Organic Agriculture and the Global Food Supply. In Renewable Agriculture and Food Systems 22 (2), S. 86 – 108. Cambridge: Cambridge University Press

http://s3.amazonaws.com/academia.edu.documents/39075622/Catherine_Badgley_2006.pdf?AWSAccessKeyId=AKIAJ56TOJRTWSMTNPEA&Expires=1480413095&Signature=4%2BHn5DHDv1GTIE2pYauJDH8OhOo%3D&response-content-disposition=inline%3B%20filename%3DCatherine_Badgley_2006.pdf

Bertow, Kerstin (2011): Ist genug für alle da? Welternährung zwischen Hunger und Überfluss. Analyse 23. Berlin: Brot für die Welt

https://www.brot-fuer-die-welt.de/fileadmin/mediapool/2_Downloads/Fachinformationen/Analyse/Analyse_23_Internet.pdf

Brot für die Welt (1997): Nachhaltige Landwirtschaft. Orientierungsrahmen für eine sozial- und umweltverträgliche Landwirtschaft aus Sicht der kirchlichen Zusammenarbeit. Stuttgart: Brot für die Welt

Brot für die Welt (2008): Fünfzig Jahre Brot für die Welt. Standortbestimmung und Selbstverständnis eines kirchlichen Entwicklungswerks. Stuttgart: Diakonisches Werk der Evangelischen Kirche in Deutschland e.V. für die Aktion Brot für die Welt

Brot für die Welt (2008): Fünf Jahrzehnte kirchliche Entwicklungszusammenarbeit. Wirkungen – Erfahrungen – Lernprozesse. Frankfurt am Main: Brandes & Apsel

http://www.brandes-apsel-verlag.de/cgi-bin/germinal_shop.exe/VOLL?titel_id=8300876&titel_nummer=8300876&caller=brap&backpage=brap_topliste.html&verlag=83&caller=brap&session_id=B11B7B63-67F5-47B3-B400-053922A83722

Brot für die Welt (2009): Soziale Grundsicherung als Instrument der Armutsbekämpfung. Leitgedanken zu unserem Engagement für soziale Sicherheit. Berlin: Brot für die Welt

https://www.brot-fuer-die-welt.de/fileadmin/mediapool/2_Downloads/Fachinformationen/Profil/Profil_04_Grundsicherung_Internet.pdf

Brot für die Welt/FIAN/Forum Umwelt und Entwicklung et. al. (2015): Konzernmacht grenzenlos. Die G7 und die weltweite Ernährung. Berlin: Forum Umwelt und Entwicklung

http://forumue.de/wp-content/uploads/2015/05/Konzernmacht_grenzenlos_Broschuere_A4_web.pdf

Brot für die Welt (2016): Stadt-Land-Essen. Wer ernährt in Zukunft die Städte? Berlin: Brot für die Welt

https://www.brot-fuer-die-welt.de/fileadmin/mediapool/2_Downloads/Themen/Ernaehrung/SING_Ernaehrung_in_der_Stadt.pdf

Buntzel, Rudolf/Mari, Francisco (2016): Gutes Essen – arme Erzeuger. Wie die Agrarwirtschaft mit Standards die Nahrungsmärkte beherrscht. München: Oekom

<https://www.oekom.de/nc/buecher/gesamtprogramm/buch/gutes-essen-arme-erzeuger.html>

Curtis, Mark (2015): Fostering Economic Resilience. The Financial Benefits of Ecological Farming in Kenya and Malawi. Johannesburg: Greenpeace Africa

<http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/graphics/FoodForLife/Fostering%20Economic%20Resilience.pdf>

Deutsches Institut für Menschenrechte (2005): Die „General Comments“ zu den VN-Menschenrechtsverträgen. Baden-Baden: Nomos

<http://www.nomos-shop.de/Deutsches-Institut-f%C3%BCr-Menschenrechte-General-Comments-VN-Menschenrechtsvertr%C3%A4gen/productview.aspx?product=1756>

Diakonisches Werk der Evangelischen Kirche in Deutschland (2004): Humanitäre Hilfe weltweit. 50 Jahre Diakonie Katastrophenhilfe. Stuttgart: Diakonisches Werk der Evangelischen Kirche in Deutschland

Edwards, Sue/ Berhan Gebre Egziabher, Tewelde/Araya, Hailu (2010): Successes and challenges in ecological agriculture: Experiences from Tigray, Ethiopia. Rom: FAO

<http://www.fao.org/docrep/014/i2230e/i2230e09.pdf>

Evangelischer Entwicklungsdienst (2008): Wer ernährt die Welt? Bäuerliche Landwirtschaft hat Zukunft. Bonn: Evangelischer Entwicklungsdienst

Evangelische Kirche in Deutschland (2000): Ernährungssicherung und nachhaltige Entwicklung. Eine Studie der Kammer der EKD für Entwicklung und Umwelt. Hannover: EKD-Texte 67

http://www.ekd.de/download/ekd_texte_67.pdf

Evangelische Kirche in Deutschland (2011): Leitlinien für eine multifunktionale und nachhaltige Landwirtschaft. Zur Reform der gemeinsamen Agrarpolitik (GAP) der EU. Hannover: EKD-Texte 114

http://www.ekd.de/download/ekd_texte_114.pdf

Evangelische Kirche in Deutschland (2012): Die Erde ist des Herrn und was darinnen ist. Biopatente und Ernährungssicherung aus christlicher Perspektive. Eine Studie der Kammer der EKD für nachhaltige Entwicklung. Hannover: EKD-Texte 115

http://www.ekd.de/download/ekd_texte_115.pdf

Evangelische Kirche in Deutschland (2013): Kundgebung der 11. Synode der EKD, Düsseldorf. Es ist genug für alle da – Welternährung und Landwirtschaft.

http://www.ekd.de/synode2013/beschluesse/s13_beschluss_kundgebung.html

Evangelische Kirche in Deutschland (2015): Unser tägliches Brot gib uns heute. Neue Weichenstellung für Agrarentwicklung und Welternährung. Hannover: EKD-Texte 121

http://www.ekd.de/download/ekd_texte_121.pdf

Evangelische Kirche in Deutschland, Deutsche Bischofskonferenz (2003): Neuorientierung für eine nachhaltige Landwirtschaft. Ein Diskussionsbeitrag zur Lage der Landwirtschaft, Gemeinsame Texte 18. Hannover/Bonn

<http://www.ekd.de/EKD-Texte/44662.html>

Erklärung von Bern (2013): Agropoly- a handful of cooperations control world food production. Zürich: Erklärung von Bern

http://www.econexus.info/sites/econexus/files/Agropoly_Econexus_BerneDeclaration_wide-format.pdf

FAKT (2011): Gesamtbericht – Förderbereichsevaluation Ländliche Entwicklung / Naturreourcenmanagement Evangelischer Entwicklungsdienst (EED). Synthesebericht aus Desk-Studie und Fallstudien. Teil I. Bericht. Berlin: Brot für die Welt

https://info.brot-fuer-die-welt.de/sites/default/files/blog-downloads/TEIL_I_SYNTHESBERICHT_FBE_LE_NRM.pdf

FAO (1996): World Food Summit. Rom: FAO

<https://s16f1cc4ac6eacfee.jimcontent.com/.../06%20Ernaehrungssicherheit.pdf>

FAO (2013): Organic Agriculture: African Experiences in Resilience and Sustainability. Rom: FAO, Natural Resources Management and Environment Department

www.fao.org/docrep/018/i3294e/i3294e.pdf

FAO (2015): Undernourishment around the world in 2015. The global trends. Rom: FAO

<http://www.fao.org/3/a-i4646e/i4646e01.pdf>

FAO (2016): Crop Prospects and Food Situation. No 4. Rom: FAO

<http://www.fao.org/3/a-i6558e.pdf>

FAO (2017): The State of Food Security and Nutrition in the World 2017. Building resilience for peace and food security. Rom: FAO

<http://www.fao.org/3/a-i7695e.pdf>

Fair Trade Advocacy Office et. al. (2015): Wer hat die Macht? Machtkonzentration und unlautere Handelspraktiken in landwirtschaftlichen Wertschöpfungsketten. Berlin: Forum Fairer Handel e.V.

https://www.forum-fairer-handel.de/fileadmin/user_upload/dateien/publikationen/andere_publikationen/studie_wer_hat_die_macht_langfassung.pdf

Giovanucci, Daniele et al. (2012): Food and Agriculture: The future of sustainability. A strategic input to the Sustainable Development in the 21st Century (SD21). New York: United Nations Department of Economic and Social Affairs, Division for Sustainable Development

https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/agriculture_and_food_the_future_of_sustainability_web.pdf

Heinrich Böll Stiftung et.al. (2015): Bodenatlas. Daten und Fakten über Acker, Land und Erde. Berlin: Heinrich-Böll-Stiftung

https://www.boell.de/sites/default/files/bodenatlas2015_iv.pdf

Höring, Uwe (2015): Ernährung für alle oder Profit für wenige? Die neue Allianz für Ernährungssicherung in Afrika. Analyse 51. Berlin: Brot für die Welt

[http://www.brot-fuer-die-](http://www.brot-fuer-die-welt.de/fileadmin/mediapool/2_Downloads/Fachinformationen/Analyse/Analyse51_Ernaehrung_fuer_alle.pdf)

[welt.de/fileadmin/mediapool/2_Downloads/Fachinformationen/Analyse/Analyse51_Ernaehrung_fuer_alle.pdf](http://www.brot-fuer-die-welt.de/fileadmin/mediapool/2_Downloads/Fachinformationen/Analyse/Analyse51_Ernaehrung_fuer_alle.pdf)

Höring, Uwe (2014): Entwicklungspolitik goes Agrarindustrie. Eine kritische Analyse von Initiativen zur Förderung des internationalen Agribusiness im Landwirtschafts- und Ernährungsbereich. Berlin: Forum Umwelt und Entwicklung

http://www.fian.de/fileadmin/user_upload/dokumente/shop/landwirtschaft/AGRI_AnalyseAgribusiness_21102014_web-1.pdf

IFRC - International Federation of Red Cross et. al. (1994): The Code of Conduct for the International Red Cross and Red Crescent Movement and Non-Governmental Organisations (NGOs) in Disaster Relief.

Genf: International Federation of Red Cross

<http://www.ifrc.org/Global/Publications/disasters/code-of-conduct/code-english.pdf>

Intergovernmental Panel on Climate Change (2014): Climate Change 2014. Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment. Cambridge: Cambridge University Press.

https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc_wg3_ar5_full.pdf

Kotschi, Johannes (2013): Bodenlos. Negative Auswirkungen von Mineraldüngern in der tropischen Landwirtschaft. Berlin: WWF

https://www.boell.de/sites/default/files/2015_wwf_mineralduenger_de_web.pdf

Kürschner-Pelkmann, Frank (2015): Unser tägliches Brot gib uns heute. Neue Weichenstellung für Agrarentwicklung und Welternährung – Kurzfassung der Studie der Kammer der EKD für nachhaltige Entwicklung. Hannover: EKD

http://www.ekd.de/agu/download/Unser_taeglich_Brot_gib_uns_heute_-_Kurzfassung.pdf

Li Ching, Lim (2009): Is ecological agriculture productive? TWN Briefing Paper No. 52. Penang: Third World Network

http://webs.chasque.net/~rapaluy1/organicos/articulos/ecological_agriculture_productive.html

OECD – Organisation for Economic Co-operation and Development (2012): OECD Environmental Outlook to 2050.

Paris: OECD-Publishing

Parrot, Nicholas/Marsden, Terry (2002): The Real Green Revolution. Organic and Agro-ecological Farming in the South. London: Greenpeace Environmental Trust

<http://www.greenpeace.org.uk/MultimediaFiles/Live/FullReport/4526.pdf>

Pretty, Jules (2006): Agro-ecological approaches to agricultural development. Background paper for the World Development Report 2008. Essex: Universität Essex

https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/9044/WDR2008_0031.pdf?sequence=1

Stabinsky, Doreen/Li Ching, Lim, (2014): Herausforderung Klimawandel. Eine Strategie für ökologische Landwirtschaft und Klimaresilienz. Analyse 42. Berlin: Brot für die Welt

[http://www.brot-fuer-die-](http://www.brot-fuer-die-welt.de/fileadmin/mediapool/2_Downloads/Fachinformationen/Analyse/Analyse_42_Oekologische_Landwirtschaft_und_Klimaresilienz.pdf)

[welt.de/fileadmin/mediapool/2_Downloads/Fachinformationen/Analyse/Analyse_42_Oekologische_Landwirtschaft_und_Klimaresilienz.pdf](http://www.brot-fuer-die-welt.de/fileadmin/mediapool/2_Downloads/Fachinformationen/Analyse/Analyse_42_Oekologische_Landwirtschaft_und_Klimaresilienz.pdf)

The Sphere Project (2011): The Sphere Handbook: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian Response. Genf: International Council of Voluntary Agencies (ICVA)
<http://www.sphereproject.org/handbook/>

UNCTAD (2013): Trade and Environment Review 2013: Wake up before it is too late. Make agriculture truly sustainable now for food security in a changing climate. Genf: United Conference on Trade and Development
http://www.srfood.org/images/stories/pdf/otherdocuments/20130918_UNCTAD_en.pdf

UNDESA-United Nations Department of Economic and Social Affairs (2015): News July. New York: UNDESA
<http://www.un.org/en/development/desa/news/2015.html>

UNEP-UNCTAD Capacity Building Task Force on Trade, Environment and Development (2008): Organic Agriculture and Food Security in Africa. Genf: Vereinte Nationen
http://unctad.org/en/docs/ditcted200715_en.pdf

UN General Assembly (2010): Report A/HRC/16/49 submitted by the Special Rapporteur on the right to food, Olivier De Schutter. Genf: Vereinte Nationen
http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_a-hrc-16-49_agroecology_en.pdf

Walter, Bernhard (2014): Der Energiepflanzenanbau gefährdet das Recht auf Nahrung. Die aktuelle Biokraftstoffpolitik aus entwicklungspolitischer Perspektive. Profil 15. Berlin: Brot für die Welt
<https://shop.brot-fuer-die-welt.de/entwicklungspolitik/Ernaehrung/Profil-15--Der-Energiepflanzenanbau-gefaehrdet-das-Recht-auf-Nahrung.html>

Walter, Bernhard et. al. (2014): Stillen Hunger bekämpfen: Eine Investition in die Zukunft. Berlin: Brot für die Welt
<https://shop.brot-fuer-die-welt.de/Themen---Aktionen/Satt-ist-nicht-genug-/Stillen-Hunger-bekaempfen--Eine-Investition-in-die-Zukunft.html>

Welternährungsprogramm (2016): World Food Programme. Bekämpft den Hunger. Weltweit. Berlin: Welternährungsprogramm
<http://de.wfp.org/über-wfp>

Welthungerhilfe (2017): Hunger – Ausmaß, Verbreitung, Ursachen. Die häufigsten Fragen zum Thema. Bonn: Welthungerhilfe

World Food Programme (2017): The Year in Review 2016. You trusted us. We delivered. Rom: World Food Programme
<https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000019183/download/>

World Health Organization /World Bank (2017): Tracking Universal Health Coverage: 2017 Global Monitoring Report.
http://www.who.int/healthinfo/universal_health_coverage/report/2017_global_monitoring_report.pdf?ua=1

Weltbank (1986): Weltentwicklungsbericht 1986. Der verhaltene Aufschwung und die Aussichten für ein dauerhaftes Wachstum - Handels- und Preispolitik in der Weltlandwirtschaft - Kennzahlen der Weltentwicklung. Washington: Weltbank
<http://documents.worldbank.org/curated/en/633691468782075169/Weltentwicklungsbericht-1986-zusammenfassung>

World Bank (2011): World Development Report 2011. Conflict, Security, and Development. Washington: World Bank
<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/4389>

Vereinte Nationen (2015): Entwurf des Ergebnisdokuments des Gipfeltreffens der Vereinten Nationen zur Verabschiedung der Post-2015-Entwicklungsagenda. A/RES/69/315 Resolution der Generalversammlung. New York: Vereinte Nationen

<http://www.un.org/depts/german/gv-69/band3/ar69315.pdf>

Zukunftsstiftung Landwirtschaft (2009): Wege aus der Hungerkrise. Die Erkenntnisse des Weltagrарberichtes und seine Vorschläge für eine Landwirtschaft von morgen. Berlin: Zukunftsstiftung Landwirtschaft

http://www.weltagrарbericht.de/downloads/Wege_aus_der_Hungerkrise_2.4MB.pdf

Glossaire

Sécurité alimentaire

On parle de sécurité alimentaire, lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer des denrées suffisantes, saines et nutritives, leur permettant de satisfaire leurs besoins nutritionnels afin de mener une vie active et saine. La sécurité alimentaire a quatre dimensions majeures: (1) la disponibilité des denrées (2) l'accès aux denrées (3) l'utilisation des denrées (4) et la stabilité du système agricole et alimentaire. Fort de son caractère multidimensionnel, la sécurité alimentaire ne peut être garantie sur la seule base de mesures individuelles isolées. Les projets menés par Pain pour le Monde dans ce domaine d'intervention comprennent à titre d'exemple:

- La mise en œuvre du droit à l'alimentation et le renforcement de la souveraineté alimentaire;
- L'amélioration de la productivité agricole par le biais des approches agro-écologiques;
- La promotion de la formation, de la vulgarisation et de la recherche agricole;
- L'amélioration de l'accès aux ressources naturelles;
- La promotion des petites exploitations agricoles sensibles au climat;
- Le soutien de la création des associations dans le secteur agricole
- La promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture durable
- L'engagement dans le cadre de l'aménagement équitable des conditions-cadres sur le plan international et national;
- La sécurité alimentaire en milieu urbain et le développement de l'agriculture urbaine;
- La garantie de la sécurité alimentaire en cas de conflit et de catastrophe;
- La promotion d'une alimentation saine et équilibrée;
- La mise en œuvre d'un travail de groupe de pression et de soutien tout comme d'éducation et de sensibilisation publiques dans les pays du Sud et du Nord sur des thèmes relatifs à la sécurité alimentaire.

Souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire est un concept politique des mouvements sociaux développé pour la première fois en 1996 par notre organisation partenaire, la Via Campesina. La souveraineté alimentaire va bien au-delà de la sécurité alimentaire et tient compte de la décision souveraine des agricultrices et des agriculteurs sur la production des denrées et leur mode de production ainsi que la décision souveraine des consommatrices et des consommateurs sur ce qu'ils consomment. Ce concept est principalement opposé au modèle néolibéral de développement agricole, et par ricochet, à la libéralisation des marchés agricoles, la privatisation des services agricoles, mais est aussi contre la concentration et l'appropriation des ressources productives telles que les terres, les semences, l'eau, les ressources naturelles ou les lieux de pêche, par une minorité de personnes ou d'entreprises. En revanche, l'idée d'une agriculture et d'une pêche artisanale à petite échelle, multifonctionnelle et durable s'y oppose. La souveraineté alimentaire est valable pour tous les pays.

Faim, Dénutrition, malnutrition et sous-alimentation, surpoids

La définition de la faim est complexe, puisque ses causes et son ampleur sont tout aussi multiples. Dans le langage courant, elle est considérée comme une sorte d'agonie provoquée par un déficit de calories. Mais cette définition est insuffisante. La faim a des causes différentes et se manifeste sous différentes formes.

La faim aiguë est une malnutrition sévère qui s'étend sur une durée déterminée. Elle représente la forme extrême de la faim causée par exemple par des catastrophes. Environ 8 pour cent des personnes touchées par la faim dans le monde souffrent de faim aiguë.

La faim chronique décrit l'état constant ou régulier de la sous-alimentation. Cette dernière se présente sous forme qualitative et quantitative. Elle n'est pas toujours visible de prime abord, mais a des conséquences dramatiques: le corps compense une alimentation insuffisante par une réduction des capacités physiques et mentales, en privant les personnes concernées de leur sens d'initiative

et de leur capacité de concentration, et en les plongeant dans un état de léthargie. Chez les enfants, le développement cognitif et physique peut être perturbé de manière irréversible.

La faim latente désigne une forme de sous-alimentation qui se traduit par un manque de vitamines et de minéraux (notamment le zinc, l'iode et le fer) absorbés et utilisés pour assurer une santé et un développement stables. C'est la forme de faim la plus difficile à identifier, car elle n'est pas facilement reconnaissable. Elle touche plus de 2 milliards de personnes dans le monde.

Quelle quantité de nourriture chaque personne devrait-elle consommer par jour ?

La quantité minimale de nourriture journalière requise par personne varie d'un pays à l'autre, d'un groupe d'âge et d'un sexe à l'autre. Elle s'élèverait en moyenne à 1 800 kilocalories par jour selon la FAO et à 2 100 kilocalories selon l'OMS.

Quand parle-t-on de « famine » ?

Les Nations Unies répartissent la sécurité alimentaire d'un pays en cinq paliers. « La famine » est la cinquième et la pire des catégories. On parle de « famine » lorsque trois conditions essentielles sont réunies: 1) 20 pour cent des ménages font face à de graves pénuries alimentaires (moins de 2 100 kilocalories disponibles par jour; 2) Au moins de 30 pour cent de la population souffre de sous-alimentation aiguë; 3) au moins 2 personnes sur 10 000 ou 4 enfants sur 10 000 meurent chaque jour de ces pénuries alimentaires.

Malnutrition = L'énergie alimentaire (calories) et les nutriments (glucides, graisses, protéines, vitamines, minéraux) sont ingérés en micro- ou macro-quantités. La malnutrition est le terme générique qui désigne les trois formes les plus fréquentes, notamment la sous-nutrition, la dénutrition/carence en micronutriments et la suralimentation.

Sous-nutrition = sous-alimentation chronique en énergie alimentaire ou en nutriments. Les nourrissons de moins de cinq ans sont particulièrement touchés par cette forme de malnutrition. Elle peut se manifester par un poids inférieur à 2500 g à la naissance (low birth weight), une insuffisance pondérale (underweight), un amaigrissement (wasting) ou un retard de croissance (stunting).

Dénutrition/carence en micronutriments = sous-alimentation en micronutriments (vitamines et minéraux). Il s'agit de la qualité des aliments consommés. Les plus courantes sont les carences en vitamine A, en iode et en fer

Suralimentation = suralimentation chronique en énergie et en nutriments. Les conséquences sont la surcharge pondérale et l'obésité.

La plupart de ces formes de malnutrition se manifestent simultanément. Les personnes qui consomment peu de calories n'absorbent généralement pas assez de nutriments et souffrent à la fois de sous-nutrition et de dénutrition.

Différence entre le surpoids et l'obésité : L'excès de graisse, de sucre tout comme la quantité d'aliments consommés et la fréquence de l'activité physique ont un impact sur la masse corporelle. L'indice de masse corporelle (IMC) sert d'indicateur. Il s'obtient en divisant le poids corporel en kilogrammes par le carré de la taille du corps en mètres. $IMC = \frac{\text{Poids (kg)}}{\text{Taille (m)}^2}$. À en croire l'OMS, un IMC entre 18,5 et 24,9 est considéré comme valeur idéale chez les personnes adultes. L'insuffisance pondérale désigne les personnes dont l'IMC est inférieur à 18,5. Les personnes ayant un IMC compris entre 25 et 29,9 sont en surpoids, l'adiposité ou obésité commence à partir d'un IMC de 30 et l'obésité sévère à 40.

Petits agriculteurs

Dans les pays du Sud, les exploitations agricoles familiales pratiquant une agriculture adaptée aux conditions locales sont généralement l'œuvre des « agricultrices et agriculteurs en quête de moyens de subsistance prioritaires » ; leur travail vise principalement à subvenir aux besoins de leurs familles. Le but principal ici consistant à garantir la subsistance de base grâce à sa propre activité productive tout en restant aussi indépendant des marchés que possible.

En outre, ils produisent des denrées alimentaires ou des produits d'agrément destinés à une commercialisation locale, nationale ou internationale. Si ces agriculteurs veulent mettre leurs produits en vente, ils ont toutes les chances de réussir sur les marchés locaux et régionaux. Par contre, leurs chances sont infimes s'ils visent les marchés nationaux ou internationaux par l'intermédiaire de grandes chaînes de vente en détail. L'orientation économique des petits agriculteurs est principalement basée sur la sécurité et la durabilité, et non sur des bénéfices et gains

optimaux. Un rôle secondaire leur est assigné dans l'agriculture industrielle soit en tant que cultivateurs dans le cadre d'une agriculture contractuelle soit en tant qu'ouvriers agricoles dans les grandes exploitations agricoles. Ils sont, de ce fait, exposés au pouvoir accru dont les entreprises agricoles jouissent sur le marché. Les femmes en pâtissent particulièrement. La définition des petites exploitations agricoles se fait généralement en fonction de la superficie de l'exploitation, qui en général s'élève à moins de 2 ha.

Développement rural durable

Selon Pain pour le Monde, le développement rural durable englobe toutes les activités, projets et programmes qui servent à améliorer la situation économique et sociale des populations pauvres des zones rurales et leur permettent de défendre leurs propres intérêts, d'exercer leurs droits en toute sécurité, et d'accéder aux ressources productives et aux processus de prise de décision politique. Cette démarche est nécessaire puisque plus de deux tiers des personnes extrêmement pauvres vivent dans les zones rurales et les femmes représentent les deux tiers des personnes vivant dans des conditions de pauvreté.

L'agriculture est le fondement et le moteur d'un développement rural global, qui inclut l'exploitation des forêts, l'élevage et la pêche. Toutefois, ces activités exigent une approche beaucoup plus large. Il s'agit notamment de :

- La création des possibilités d'accès équitable à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles (forêts, zones de pêche), aux intrants agricoles, aux conseils et aux marchés locaux;
- La promotion de la transformation et la commercialisation des denrées à l'effet de générer des revenus;
- Le développement des chaînes de valeur locales et régionales et l'assurance de l'implication des populations défavorisées dans les processus de création de richesse;
- La promotion du commerce et de l'emploi en dehors de l'agriculture;
- La promotion de l'épargne et de l'accès au crédit et à l'assurance;
- Le renforcement de la résilience des communes face au changement climatique, par exemple, à travers une meilleure interaction entre la prévention des catastrophes et les mesures d'adaptation au changement climatique à long terme;

- La mise en œuvre d'un travail de groupe de pression et de soutien tout comme d'éducation et de sensibilisation publiques dans les pays du Sud et du Nord sur des thèmes relatifs à la sécurité alimentaire.

Un bon développement rural devrait également inclure la mise à disposition d'une gamme de services de base opérationnels. Il s'agit notamment de l'accès à l'éducation et aux services de santé, de l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires pour les ménages. Il est essentiel que les jeunes créent des opportunités dans les zones rurales. Les programmes de sécurité sociale doivent être améliorés au profit des personnes, dont la capacité d'auto-assistance est limitée, les revenus sont incertains et insuffisants, et les moyens de subsistance sont précaires. L'amélioration des conditions-cadres pour le développement rural peut être réalisée à travers des activités visant à promouvoir le travail de paix et la résolution des conflits, les mesures d'accompagnement des migrations, la lutte contre les causes de l'immigration, et l'engagement en faveur des règles de politique commerciale équitable, qui permettent de protéger la production et la transformation locales ou de saisir des opportunités d'exportation.

Objectif de développement durable N°2

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture biologique: tels sont les objectifs assignés au développement durable N°2.

Droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation est l'aspect juridique relatif à la disponibilité et à l'accessibilité d'une alimentation adéquate qui détermine les obligations de l'État et permet de faire appliquer les mesures juridiques et les pressions de la société civile par le biais de campagnes politiques. Le droit à l'alimentation figurait déjà dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 et a été précisé dans le Pacte de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'homme (Pacte DESC). En 2004, la FAO a adopté des «Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale». Celles-ci ont été complétées en 2014 par des «Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale». La plupart des États ont ratifié le Pacte DESC. Par conséquent, ils ne doivent pas entraver l'accès à la nourriture (obligation de diligence), doivent empêcher

l'obstruction par des tiers, par exemple des entreprises privées (obligation de protection) et, lorsque les personnes sont incapables de subvenir à leurs besoins, ils doivent

assurer l'accès à la nourriture en mobilisant toutes leurs ressources (obligation de garantie).

Liste des abréviations

ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
MSC	Mécanisme de la société civile
EKD	Église évangélique en Allemagne
APE	Accord de partenariat économique
UE	Union Européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CLIP	Consentement préalable, libre et éclairé
PAC	Politique agricole commune de l'UE
LRRD	Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif pour le Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé
DESC	Droits économiques, sociaux et culturels
OMC	Organisation mondiale du commerce